

monuments

objets



PATRIMOINE A R C H É O L O G I Q U E

## Les établissements juifs de Montpellier au Moyen Âge

service régional de l'archéologie d'Occitanie  
DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

## Auteur

Jean-Louis Vayssettes

*Aux historiens*

*Charles d'Aigrefeuille (1668 - 1743),*

*Israël Bédarride (1798 - 1869),*

*Pierre Gariel (1584 - 1673)*

*Louise Guiraud (1860 - 1918),*

*Salomon Kahn (1853 - 1931),*

*Jean Régny (1883 - 1954)*

*sans lesquels ce travail ne serait pas.*

Couverture :

1, rue de la Barralerie. Le bain rituel.

# Les établissements juifs de Montpellier au Moyen Âge



La rue de la Salle-l'Évêque. Au XIII<sup>e</sup> siècle, les habitations des Juifs de la Rectorie se trouvaient à droite, en face de la résidence de l'évêque de Maguelone.

Ce deuxième volume de la collection Duo « Patrimoine archéologique », après celui consacré à la voie Domitienne, met à l'honneur la ville médiévale. Il présente un édifice particulier, le bain rituel juif et son environnement urbain. À travers ce monument méconnu, c'est tout le passé de Montpellier qui resurgit, en rappelant les enjeux de pouvoir entre les seigneurs laïcs et les évêques, en expliquant la topographie urbaine et en évoquant certains aspects de la vie culturelle, économique et savante, à laquelle les Juifs ont contribué entre XII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

La DRAC accompagne la ville de Montpellier dans ses travaux de mise en valeur du bain rituel juif ou *mikveh*. Dès 1984, le Service Régional de l'Archéologie est intervenu pour tenter de comprendre et préciser la fonction des vestiges présents dans la rue de la Barralerie. Après cette longue période d'enquête, au cours de laquelle plusieurs équipes d'archéologues se sont succédées, il fallait donc livrer une synthèse des observations effectuées. L'année 2021 convient parfaitement car il y a exactement 900 ans que la présence juive est attestée à Montpellier.

Fruit du croisement de multiples sources d'informations tant historiques qu'archéologiques, ce Duo est le fruit de la relecture des archives montpelliéraines et aragonaises, de l'analyse du bâti ancien et des observations de terrain. Il restitue l'avancée des connaissances, il redessine les contours de la présence juive à Montpellier grâce à la localisation de l'habitat et des édifices liés à la vie religieuse de cette communauté (synagogue, bain, écoles), dans un tissu urbain parfois disparu ou tronqué par les percées haussmanniennes, mais dont la topographie actuelle est l'héritière.

Cet ouvrage aidera les Montpelliérains à connaître et comprendre le patrimoine archéologique de leur ville pour mieux le préserver.

Michel Roussel  
Directeur régional des affaires culturelles

## L'héritage des érudits

Depuis la publication de l'*Histoire de la ville de Montpellier* par le chanoine Pierre d'Aigrefeuille (1668-1743), les historiens ont abondamment évoqué la présence juive à Montpellier au Moyen Âge. Ils localisent l'habitat juif dans le quartier de Castel-Moton, sur un territoire dépendant de l'autorité des seigneurs laïques de Montpellier. Ce quartier se trouve entre le centre économique et le siège du pouvoir urbain. Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, le numéro 1 de la rue de la Barralerie a retenu leur attention. En 1737, dans son histoire de Montpellier, d'Aigrefeuille écrit à propos des Juifs : « *Le plus-ancien monument qu'ils nous ayent laissé, se voit dans la maison de Montade, qui se présente en face, lorsqu'on vient de la ruë du Puits des Esquilles. On y trouve des voûtes-soûterraines, qui répondent à un grand puits, d'où l'on tiroit de l'eau pour servir à la purification des femmes-juives : tout-à-l'entour, elles avoient des cabinets pour se deshabiller ; & dans les murailles de ces cabinets, il y a des niches, où l'on mettoit du feu pour les chauffer, & des lampes pour les éclairer. À côté on trouve une plus grande voûte, où il y a quatre ouvertures au haut, par où les femmes-juives entendoient la prédication du Rabin, de la même manière qu'elles font encore dans la juiverie d'Avignon* »<sup>1</sup>. Rédigée plus de trois siècles après l'expulsion des Juifs du royaume de France, cette description suscite une interrogation sur les propos du chanoine : s'appuie-t-il sur la tradition orale, dans ce cas d'une durée exceptionnelle, ou sur des documents aujourd'hui perdus ? Il est impossible d'y répondre. D'Aigrefeuille renvoie aussi à ce qu'il a observé de son temps à Avignon lorsqu'il explique que les femmes écoutaient le rabbin officiant dans la salle du rez-de-chaussée par des ouvertures percées dans la voûte. Or, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, l'étudiant bâlois Thomas Platter (1574-1628) décrit déjà la synagogue avignonnaise de la sorte : « *C'était un souterrain, une vraie cave, prenant jour d'une salle supérieure à travers un châssis. Un rabbin aveugle y prêche aux femmes [...] Dans la salle d'en haut, on prêche aux hommes* »<sup>2</sup>.

Les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle s'intéressant à l'histoire des Juifs languedociens, Israël Bédarride (1798-1869)<sup>3</sup>, Gustave Saige (1838-1905)<sup>4</sup> ou Salomon Khan (1853-1931), éditent de nombreux documents découverts au cours de leurs travaux. Ce dernier publie une série d'articles dans la *Revue des études juives* entre 1889 et 1922 dont plusieurs concernent les Juifs de Montpellier<sup>5</sup>. À peu près à la même époque, Louise Guiraud (1860-1918) étudiant la topographie de Montpellier au Moyen Âge, identifie, outre le regroupement autour de la maison de l'évêque de Maguelone, quatre autres juiveries en des lieux différents mais proches les uns des autres. Elle situe la première dans la rue de la Barralerie avec sa synagogue à l'emplacement indiqué par d'Aigrefeuille au XVIII<sup>e</sup> siècle ; la deuxième dans une zone ayant pour centre l'actuelle rue de Castel-Moton ; la troisième à l'emplacement de la rue de la Vieille-Intendance ; enfin, la quatrième, dans l'île<sup>6</sup> de la Grande-Loge en partie disparue au XIX<sup>e</sup> siècle lors de la

Vue de Montpellier au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. L'image montre un état de la ville hérité du Moyen Âge, avant les destructions des Guerres de religion.



création de la place de la Préfecture. Le plan et la numérotation qu'elle joint à son ouvrage suggèrent un déplacement progressif du quartier juif entre les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles<sup>7</sup>.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Jean Régné (1883-1954) relève un nombre considérable d'actes concernant les Juifs de Montpellier conservés dans les archives de la couronne d'Aragon<sup>8</sup>. Puis en 1924, Émile Azémard rédige une *Étude sur les Israélites de Montpellier au Moyen Âge*<sup>9</sup>.

Enfin depuis les années 1980, à l'initiative de Danièle et Carol lancu, la *Nouvelle Gallia Judaica* édite de nombreuses études sur les Juifs languedociens et montpelliérains. Au même moment, en France et à l'étranger, l'archéologie est de plus en plus sollicitée pour repérer et étudier les vestiges témoignant de la vie des communautés juives<sup>10</sup>. Les résultats de ces investigations ont été le sujet d'un colloque dont les actes ont été publiés en 2011<sup>11</sup>.

Les conclusions avancées par l'érudition, en particulier par Louise Guiraud, concernant la géographie des établissements juifs de Montpellier, bien que peu satisfaisantes, ont été reprises jusqu'à nos jours<sup>12</sup>. A l'initiative de Georges Frêche, la ville loue le « *local bain rituel juif du XI<sup>e</sup> siècle sis au sous-sol de l'immeuble [de la rue de la Barralerie] pour une durée de 6 ans commençant à courir le 1<sup>er</sup> janvier 1983* ». Des recherches sont alors entreprises pour identifier et comprendre l'ensemble hébraïque signalé par les textes. Le 29 août 1991, par un arrêté du préfet de l'Hérault, « *l'ancien bain rituel juif* » est inscrit au titre de l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Une première analyse archéologique est lancée en 2000, bientôt suivie de nouvelles explorations<sup>13</sup>. À la suite de son acquisition en 1997 par la ville de Montpellier<sup>14</sup>, l'édifice est classé au titre des Monuments historiques le 5 mai 2004. Le projet de réhabilitation de l'immeuble de la rue de la Barralerie a rendu nécessaire une analyse des connaissances sur les établissements et l'habitat des Juifs de la ville au Moyen Âge. Un retour aux sources archéologiques et aux archives s'est imposé pour localiser et dater le plus précisément possible leurs lieux de culte, d'habitation et de sépulture.

## Rappel historique

Montpellier, contrairement aux cités voisines, apparaît très tard, en 985, lors de la donation d'un manse à un nommé Guilhem. En un peu plus de deux siècles, Guilhem et ses descendants développent leur domaine, en faisant une importante ville marchande du rivage méditerranéen. Celle-ci s'accroît et le tournant du XII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle s'avère décisif pour l'histoire de son extension. L'ampleur du territoire occupé par l'agglomération nécessite la création d'une nouvelle enceinte englobant non seulement la ville des Guilhem (la Baylie) mais aussi une large portion de la seigneurie voisine appartenant à l'évêque de Maguelone (la Rectorie).

Par son mariage avec Marie, fille de Guilhem VIII, Pierre II, roi d'Aragon met la main sur la seigneurie. Afin d'obtenir l'appui des Montpelliérains, par la charte du 15 août 1204, Pierre et son épouse leur accordent un ensemble de libertés. Le règne de leur fils, Jacques d'Aragon, ouvre une période de prospérité qui s'étend de 1214 à 1276. À sa mort, ses possessions sont partagées entre ses fils et Montpellier passe successivement entre les mains des rois de Majorque, Jacques II (1276-1311) puis Sanche I<sup>er</sup> (1311-1324) et, enfin, Jacques III (1324-1349). Les déboires militaires de ce dernier le contraignent à vendre sa part de Montpellier au roi de France, le 18 avril 1349. Ainsi, après l'acquisition de la part de l'évêque par Philippe-le-Bel en 1293, c'est au tour de Philippe de Valois d'acheter celle des successeurs des Guilhem, réunissant ainsi Rectorie et Baylie sous la même autorité politique. C'est alors que les calamités du XIV<sup>e</sup> siècle frappent la ville comme le reste de la province. Les consuls sont contraints de bâtir une palissade sensée protéger les faubourgs des ravages commis par les routiers. Cette suite d'événements aura un impact sur le destin des Juifs et de leurs établissements.

## La présence juive à Montpellier

Certains historiens ont émis l'hypothèse, sans preuve, d'une présence juive à Montpellier dès le XI<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>. En tout cas, il est assuré que moins d'un siècle et demi après la première mention de la ville, les seigneurs de la ville s'opposent à la nomination d'un Juif à la tête de la Baylie<sup>16</sup>. En 1121, Guilhem V interdit à ses successeurs qu'un Juif ou un Sarrasin accède à la charge de bayle<sup>17</sup>. Guilhem VI renouvelle cette interdiction en 1146<sup>18</sup>, il est suivi par Guilhem VII en 1172<sup>19</sup> et Guilhem VIII en 1202<sup>20</sup>. La prohibition est renouvelée par la charte communale de 1204<sup>21</sup>. La clause du testament de Guilhem V laisse donc entendre que la population juive est déjà conséquente et influente dès le début du XII<sup>e</sup> siècle, pour que le seigneur de la ville puisse parer à une telle éventualité. Cette précaution n'est pas isolée. Elle participe de la tradition héritée des institutions carolingiennes qui ne conçoivent pas qu'un Juif puisse « *occuper des positions conférant une autorité sur des Chrétiens* » et elle se retrouve dans le Décret de Gratien (XII<sup>e</sup> siècle)<sup>22</sup>.

En 1173, Benjamin de Tudèle, de passage à Montpellier qu'il nomme le mont du tremblement, décrit un lieu fort agréable pour le commerce, où on parle toutes les langues, où on voit toutes les nations et où on rencontre des lettrés des plus célèbres et leurs disciples : « *R. Ruben, fils de Théodore, R. Nathan, fils de Siméon, R. Samuel leur maître, R. Schelma, & R. Mardochee d'heureuse mémoire* »<sup>23</sup>. Aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, les rabbins résidant dans la ville sont appelés « *les savants de Montpellier* ». Les plus célèbres d'entre eux sont Abraham et son fils Salomon ben Abraham, plus connu sous le nom de Salomon du Mont (le mont désignant Montpellier)<sup>24</sup>.

Avec le règne tolérant de Jacques d'Aragon, la ville bénéficie d'une large ouverture sur les territoires de la péninsule ibérique nouvellement conquis, facilitant ainsi les communications et les échanges intellectuels entre les Juifs majorquins et valenciens, connaissant l'arabe, et les Juifs montpelliérains



et plus largement languedociens. La proximité de Lunel où se trouvait une importante école rabbinique, favorise également les contacts entre les Juifs des deux villes. Parmi les savants de Montpellier, Moïse ben Samuel Ibn Tibbon poursuit l'activité familiale de traduction des ouvrages arabes en hébreu, traitant de philosophie, de mathématiques, d'astronomie et de médecine, au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>. Le rôle des savants juifs sur le développement de l'université de médecine a toujours préoccupé les historiens qui citent régulièrement Salomon de Lunel, Jacob ben Makir, dit Profatius, Meschullam, Isaac ben Abraham, Abba Mari ben Moïse, etc.<sup>26</sup>. Il est certain que l'université de Montpellier a naturellement bénéficié des traductions des ouvrages médicaux et, inversement, « *presque tous les ouvrages de médecine [...], en particulier ceux de l'école de Montpellier, passèrent du latin en hébreu* »<sup>27</sup>. (fig. 1)

fig. 1 - Le Mahzor, livre de prières pour les fêtes majeures juives, est identifié comme étant celui du rite montpelliérain médiéval, rédigé en hébreu dans les années qui suivent l'expulsion des Juifs de Montpellier.

Manuscrit de 253 feuillets formés de 15 cahiers (22,6 x 15,2 x 5,5 cm). Parchemin et papier chiffon.

## Les Juifs de la Rectorie et ceux de la Baylie

Au Moyen Âge, deux juiveries existent à Montpellier, l'une sur le domaine de l'évêque de Maguelone, la Rectorie ; l'autre sur le domaine du seigneur laïque, la Baylie. Un accord du 13 septembre 1260 signale la présence d'une forte communauté vivant dans la Rectorie<sup>28</sup>. Puis, un acte du 8 juillet 1277, distingue clairement les Juifs demeurant dans la seigneurie du roi de Majorque, « *in parte nostra Montispessulani* », de ceux résidant dans le domaine de l'évêque, distinction qui confirme la présence des deux juiveries<sup>29</sup>. Le statut des Juifs du territoire relevant de l'évêque de Maguelone est très différent de celui des Juifs de la Baylie<sup>30</sup> (fig. 2).

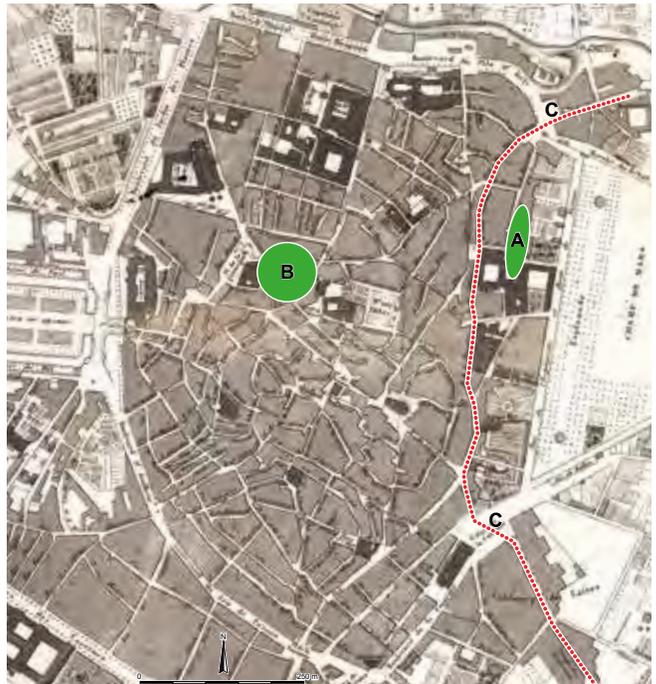


fig.2- Situation des deux seigneuries et de leurs juiveries.

A : Juiverie de l'évêque de Maguelone.  
B : Juiverie du seigneur laïc.

C C : La ligne en pointillés rouges sépare les territoires de l'évêque de Maguelone (la Rectorie à l'est) et des seigneurs laïcs (la Baylie à l'ouest).

Plan de Montpellier en 1846, par Jean-Marie Amelin, représentant la voirie avant les percées haussmanniennes. Dans la suite de l'ouvrage, les détails de ce plan sont utilisés pour localiser les lieux sis *intra-muros*.

## Les Juifs de l'évêque

Ils possèdent des maisons voisines de la résidence épiscopale, le long du chemin des Douze Pans de la Commune Clôture, jusqu'à la porte de Montpelliéret (fig.3). Les Juifs, ayant eu l'autorisation de bâtir le long de l'enceinte urbaine ou d'y établir leur demeure, sont : Judas fils de Mosse de Nabraan, Bonet de Saint-Pons et Bonet frère de Judas en 1262<sup>31</sup>, Isaac fils de Bonet Calvet et son père entre 1270 et 1271<sup>32</sup> ; Mosse dit Abraham de Marseille entre 1270 et 1275<sup>33</sup> ; Astruc fils de Vidal de Carcassonne en 1272<sup>34</sup> ; David d'Agde fils de Samuel de 1275 à 1306<sup>35</sup> ; Samuel de Lunel et Salves de Nîmes en 1290<sup>36</sup> ; Durant de Nîmes en 1298<sup>37</sup> ou encore Ferransol Cohen et Astruc d'en Abraham dont les noms n'apparaissent qu'en 1308<sup>38</sup> (fig.4).

En 1293, l'évêque de Maguelone, Bérenger de Frérol, cède au roi de France tous ses droits sur Montpelliéret tout en se réservant la moitié des revenus des impositions pesant sur les Juifs qui y demeurent<sup>39</sup>. Quelques années après, ces derniers subissent alors l'expulsion ordonnée par Philippe le Bel en 1306<sup>40</sup> et leurs biens saisis sont vendus au profit du monarque. Pour sa part, Jacques II, roi de Majorque, accepte difficilement l'arrêt d'expulsion de Philippe le Bel, ce qui nécessite le passage d'un accord entre les deux souverains<sup>41</sup>. Soixante familles juives de Montpellier trouvent alors refuge en Catalogne et s'installent à Barcelone<sup>42</sup>.

Après cet évènement, les Juifs n'apparaissent plus dans la Rectorie et un document de 1319 n'évoque que le lieu-dit « *juvataria* » et non ses habitants<sup>43</sup>. Ce texte, rédigé après l'expulsion de 1306, permet de préciser le lieu de résidence des Juifs de la Rectorie en évoquant une rue allant de la porte du Pila-Saint-Gély vers la « *juvataria* » et le portail neuf<sup>44</sup>. L'itinéraire renvoie au cheminement des actuelles rues Descente-en-Barrat et de la Salle-l'Évêque, jusqu'à la rue Girard. Jadis le réseau viaire se poursuivait en ligne droite, à travers l'espace aujourd'hui occupé par le musée Fabre, pour



fig.3- Rue de la Salle-l'Évêque. La résidence de l'évêque de Maguelone était située à droite au niveau des arbres. La juiverie de la Rectorie se trouvait à gauche, en face de la résidence épiscopale.

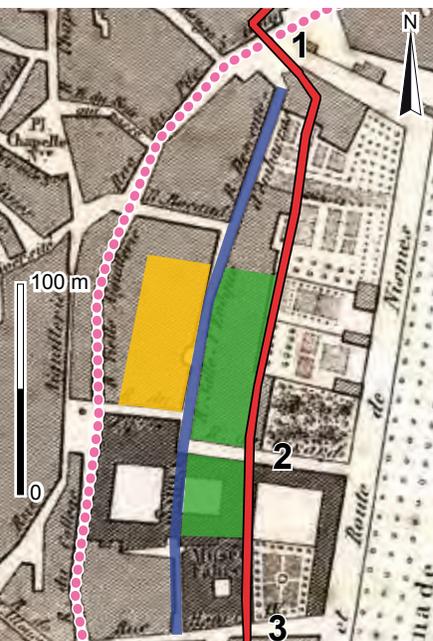


fig. 4 - Juiverie de la Rectorie.

1 : Porte du Pila-Saint-Gély.

2 : Porte neuve de l'évêque.

3 : Porte de Montpelliéret.

- Maison de l'évêque.
- Emplacement hypothétique des maisons des Juifs de la Rectorie.
- Limite de la Rectorie et de la Baylie.
- Carreria Judaica.
- Commune clôture

atteindre la porte de Montpelliéret par la rue du Petit-Scel aujourd'hui disparue. D'après un texte de 1308, cette voie s'appelait la « *carrería judaica* »<sup>45</sup>. Les locaux saisis en 1306 ont-ils servi à l'installation par le roi de France du tribunal du Petit Scel dans cette rue ?<sup>46</sup>

### Les Juifs du seigneur

La juiverie de la Baylie se trouve au centre du domaine des Guilhem puis des rois d'Aragon et de Majorque, dans le quartier de Castel-Moton. Son existence remonte probablement au temps de Guilhem VI, après que celui-ci a établi sa résidence non loin de là à son retour de Jérusalem, en 1129 (fig. 5).

Dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, la présence de Juifs est attestée dans l'entourage des Guilhem, soit comme groupe avec la mention des « *Judeos Montispessulani* » en 1157<sup>47</sup> soit nominativement comme témoins lors de la signature de plusieurs chartes, tels Vitalis en août 1183<sup>48</sup>, Abram Rufus, Bonetus son fils, Fosset, Maimon, Jacef en janvier 1197<sup>49</sup> ou Bonet en 1202<sup>50</sup>.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, la tolérance de Jacques d'Aragon se manifeste dans de nombreux actes. Le 18 octobre 1252, il confirme les privilèges des Juifs de Montpellier octroyés par lui-même ou ses prédécesseurs<sup>51</sup>. Il demande aussi à son lieutenant, aux consuls, au bayle et aux notables, de ne pas molester, ni de laisser molester les Juifs de la ville ou ceux qui viendront y habiter<sup>52</sup>. Puis, par les actes des 10 décembre 1258 et 21 janvier 1259 (n.s.), il leur accorde le droit d'acheter ou de prendre à bail des immeubles sur sa seigneurie<sup>53</sup>. En 1267, il attire les Juifs de l'évêque souhaitant élire domicile sur son domaine en les affranchissant de certaines taxes<sup>54</sup>. Le même jour, Astruc, fils de feu Vidal de Carcassonne profite de cette libéralité<sup>55</sup> et Abraham de Lunel transfère lui-aussi son domicile sur le domaine du roi d'Aragon<sup>56</sup>.

Quelques temps après, le 20 mars 1275, le roi facilite également l'installation de Juifs marseillais à Montpellier, en leur accordant sa protection<sup>57</sup>. Cependant, si les Juifs de la Baylie

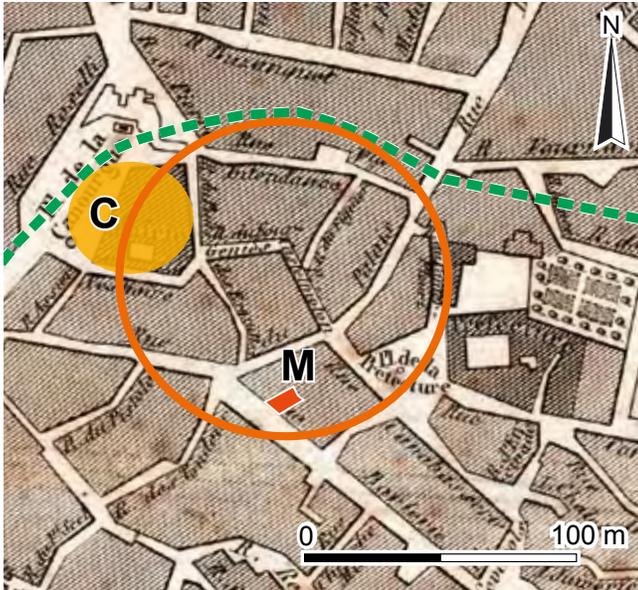


fig.5 - Le quartier du Castel-Moton se trouve dans le cercle ocre rouge.

La ligne en pointillés verts indique le tracé théorique de la première enceinte.

C : emplacement du château de Guilhem VI.

M : maison Montade désignée par Charles d'Aigrefeuille. Elle sert de point de repère sur les plans suivants.

bénéficient de conditions de vie relativement plus avantageuses, ils n'échappent pas aux vexations discriminatoires comme l'obligation de porter des signes permettant de les distinguer des Chrétiens. Cette obligation avait été décrétée en 1215 par le 4<sup>e</sup> concile de Latran<sup>58</sup>. Quand, le 25 octobre 1268, Jacques d'Aragon accorde aux Juifs de Montpellier les mêmes privilèges qu'à ceux de Barcelone, il précise cependant à cette occasion que « *tous les signes portés par les Juifs de la juiverie épiscopale seront également portés par les Juifs de la juiverie royale* »<sup>59</sup>.

La population juive augmentant, au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, l'expression « *aliame iudeorum Montispessulani et universis iudeis* » apparaît pour désigner la communauté résidant sur le domaine du roi Jacques<sup>60</sup>. Le mot arabe, *aljama*<sup>61</sup> désignant la communauté, est rapporté de la péninsule ibérique à la suite des conquêtes du roi Jacques. Apparemment, les Juifs montpellierains sont regroupés en *aljama* dès 1268, sans que l'on puisse affirmer avec certitude si celle-ci est juridiquement organisée. Toutefois, certains syndics de la communauté auprès du roi d'Aragon sont : Astruc de Carcassonne et Abraham fils de feu Bonet en 1252<sup>62</sup> ; Salomon d'en Bonet, Benjamin de Carcassonne, Crescas fils de Vidal de Carcassonne, Mosse fils de Juce de Lunel et Jacob fils de Bonsenior de Lunel en 1259 ; Ferrier Bonafos, Mosse de Lunel, Abraam de Lodève en 1268<sup>63</sup>...

## Les établissements

Dès que les Juifs sont acceptés et même attirés dans la ville, ils doivent disposer des édifices dévolus à leur vie religieuse et collective. L'école (ou *yeshivah*), la synagogue, le bain rituel (ou *mikveh*) font partie des lieux essentiels à la vie communautaire juive. Ils jouissent aussi d'une maison de l'aumône, d'une boucherie et de cimetières... Tous ces établissements sont autant de signes supplémentaires de la tolérance des Guilhem puis des rois d'Aragon et Majorque. Malheureusement rares sont les textes datant précisément l'aménagement de tels édifices.

### Les écoles

Dès mars 1201, la liste des censives dues au seigneur de Montpellier note l'existence d'une redevance de 9 deniers pour une maison abritant l'école des Juifs : « *Domus scole Judeorum, VIII den.* »<sup>64</sup>. Il est probable que les sages, cités par Benjamin de Tudèle, aient fréquenté ce lieu à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. C'est la plus ancienne mention d'un tel établissement dans la ville et il faut attendre le 1<sup>er</sup> avril 1382 pour que celui-ci soit à nouveau évoqué dans un acte réunissant plus d'une vingtaine de membres de la communauté dans les écoles des Juifs de la ville<sup>65</sup>. Enfin, l'autorisation accordée par l'évêque de Maguelone, en 1387, confond les maisons abritant les écoles et la synagogue : « *hospiciis scolas suas seu sinagogam* »<sup>66</sup>. Les écoles sont encore évoquées dans la narration du supplice subit en 1391 par Durand Mosché, fils de Mosché Abraham, juif converti sous le nom de Jean Reinaut puis relaps. Il est entravé, conduit à travers la ville depuis Notre-Dame-des-Tables jusqu'aux « *escolas* » et exposé aux habitants ainsi qu'aux Juifs et Juives de Montpellier<sup>67</sup>.

Si les règles prescrites par les codificateurs, tel Moïse Maïmonide (1138-1204), ont été respectées, la synagogue doit avoir précédé la création des écoles. Norman Golb souligne, en effet, qu'il « *est interdit de faire d'une école une*

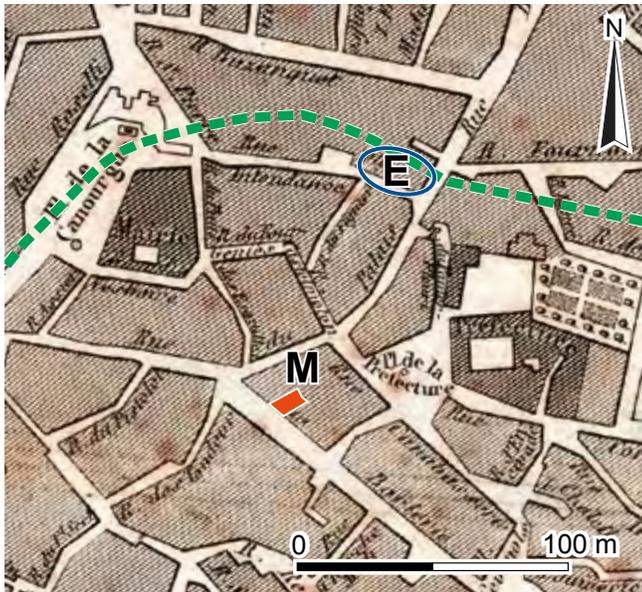


fig. 6 - Les écoles.

E : emplacement hypothétique des écoles dans l'île de Jean Posaran.

M : maison Montade.

La ligne en pointillés verts indique le tracé théorique de la première enceinte.

synagogue, parce que la sainteté d'une école est supérieure à la sainteté d'une synagogue »<sup>68</sup>. Mais une question n'est pas tranchée : faut-il considérer que les deux établissements occupent un seul et même espace ou écoles et synagogue voisinent-elles tout simplement en occupant des locaux différents, ce qui suppose une pluralité d'édifices ?

La question de l'emplacement des écoles dans la ville est dès lors posée et ce sont des documents tardifs qui permettent d'avancer une hypothèse. À la suite de l'expulsion définitive des Juifs ordonnée par l'édit de Charles VI du 17 septembre 1394, leurs biens tombent dans des mains chrétiennes. Selon le compoix<sup>69</sup> de Saint-Firmin de 1404, un nommé « *Petri Peinhé* », canabassier de profession<sup>70</sup>, détient alors « *l'escola dels juzieus* » et, d'après un ajout ultérieur, on apprend que l'établissement se trouve en « *Santa +*, [Sainte-Croix, en l'île de] *Jeh. Posara* »<sup>71</sup>. Quelques années plus tard, un nommé P. Baratié, possède une maison voisinant avec l'école de Juifs « *ostal en la juzataria confronta am Jacme Salas et am l'escola dels Juzieus* »<sup>72</sup>, or ledit *Jacme Salas* détient lui-aussi une maison dans l'île de Jean Posaran<sup>73</sup> (fig. 6 ).



fig.7 - Accord du 13 mai 1387 passé entre l'évêque de Maguelone et les Juifs de Montpellier à propos de leur synagogue (A. D. 34, G 1123, Cartulaire de Maguelone, registre A, f° 314).

## La synagogue

Quatre textes médiévaux, de 1270, 1277, 1301 et 1387, évoquent l'existence d'une synagogue qui existait assurément avant la plus ancienne de ces dates.

La présence de la synagogue est d'abord attestée lors d'une concession accordée à la communauté des Juifs par Jacques d'Aragon, le 10 février 1270<sup>74</sup>. Malheureusement, aucune indication topographique ne localise l'édifice ; la seule certitude est qu'il se trouve dans le domaine du roi d'Aragon.

Il faut attendre sept ans pour qu'un deuxième texte fournisse quelques informations complémentaires. Le 8 juillet 1277, Jacques II de Majorque baille aux Juifs de Montpellier une maison afin d'y installer le siège de l'aumône. Il est indiqué

que l'édifice joint la synagogue, tandis que les autres confronts sont la voie publique, le four de Guilhem Lambert et la maison de Durand Civade, ayant appartenu à Simon Ricard<sup>75</sup>.

Le troisième texte, du 8 juillet 1301, concerne la vente d'une maison avec un four et un bûcher, situés au lieu-dit de Castel-Moton et confrontant la synagogue, ainsi que la maison de feu Jacques Lambert, celle des enfants de feu Étienne de Buche (Buxi), celle de feu ben Garra, médecin, et celle de Pierre de Petrusia. Ultime précision, le bien vendu donne sur la rue allant de la Canabasserie au Cannau<sup>76</sup>.

Enfin, au cours de la décennie 1380, les Juifs réaménagent leur synagogue sans que la date exacte des travaux soit précisément connue. Il est alors question d'une synagogue neuve. L'excès de magnificence qui y est développé provoque le courroux de Pierre de Vernobs, l'évêque de Maguelone, qui y voit un déploiement de luxe faisant ombrage aux sanctuaires chrétiens (fig. 7). Le 13 mai 1387, le prélat accorde à la communauté, représentée par Samuel Calh (ou Caylh) et Helias de Loan, le droit d'aménager ses écoles ou synagogue, moyennant le versement d'une indemnité de 400 francs d'or<sup>77</sup>.

## La maison de l'aumône

Le siège de l'aumône des Juifs est établi dans une maison mitoyenne de la synagogue, acquise en 1277. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, un autre texte signale dans le quartier de Castel-Moton une maison ayant appartenu à Abraham de Lodève, « *quod nunc est de helemosina* », qui est alors dite de l'aumône. Dans ce second cas, l'immeuble n'est pas la maison de l'aumône mais il appartient à l'aumône. Il s'agit certainement d'un bien légué depuis peu à l'institution. L'îlot où se trouvait la maison d'Abraham de Lodève était desservi par la rue allant du Peyrou à la Blanquerie, c'est-à-dire la rue de Ratte, « *carrerìa publica, qua itur a carreria Blancherie versus Petronum* »<sup>78</sup>.

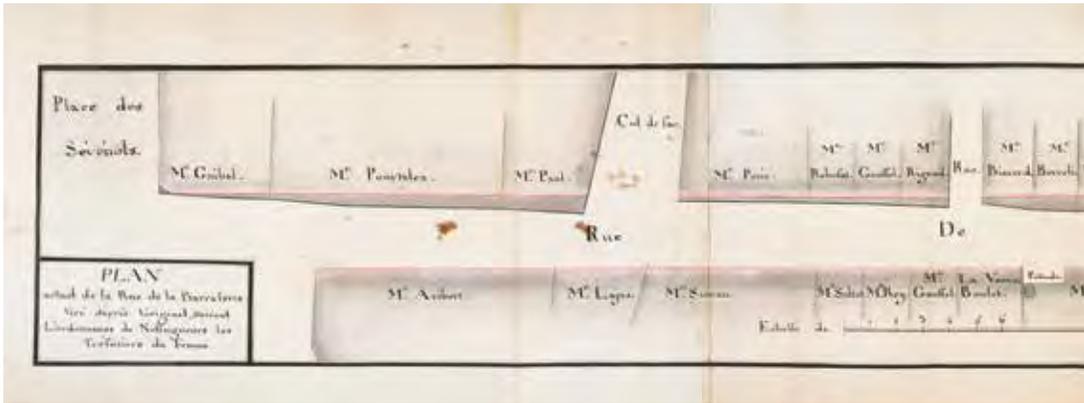
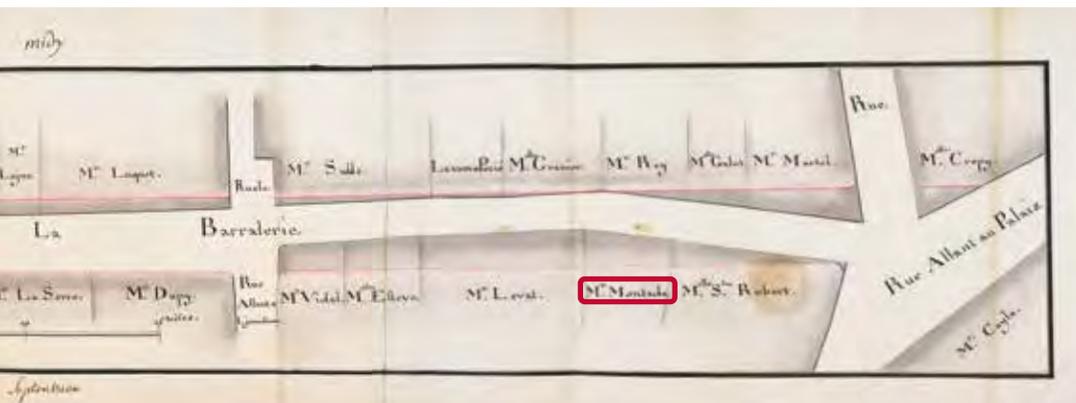


fig. 8 - Plan d'alignement de la rue de la Barralerie (A. M. M., II 477). Ce document, montrant une série de maisons qui seront remembrées en un seul ensemble foncier par le notaire Dominique Auteract, permet de situer précisément la maison Montade (dans le rectangle rouge).

### L'aspect de la synagogue

Les documents médiévaux ne donnent aucune information ni sur la structure ni sur l'aspect de la synagogue avant 1387. Malgré l'exploration du quartier de Castel-Moton aucun élément architectural ne permet d'identifier un bâtiment comme un possible lieu de culte par rapport aux édifices environnants. Cette absence de caractère paraît normale car en grec, le mot synagogue signifie simplement maison d'assemblée. Il ne s'agit probablement que d'un lieu suffisamment vaste pour réunir quelques dizaines de fidèles, ne se différenciant en rien, depuis l'extérieur, d'une maison ordinaire. Il suffit en effet qu'un nombre minimum de dix hommes de plus de treize ans (le *minyán*<sup>79</sup>) soit atteint pour que la prière puisse se dérouler.

Le texte de 1387 n'indique rien sur le caractère monumental de l'édifice permettant de le distinguer des autres constructions<sup>80</sup>. La colère de l'évêque trouve son origine dans l'ostentation du décor intérieur. Les seuls détails évoqués traitent du mobilier dont la description est apparemment rédigée par un greffier peu au fait du vocabulaire spécifique au rite juif : « *puhortum et armarum cum magno ornatu et artificio fabricasse cum magna numerositate lampadarum* »<sup>81</sup>. Le mot *puhortum* paraît désigner l'estrade ou le pupitre mais rien n'est certain. L'armoire, *armarum*, correspond certainement au lieu le plus saint de la synagogue, l'*Aron Kodesh*, l'Arche Sainte placée sur le mur oriental, qui referme le *Sefer Torah*, c'est-à-dire le rouleau de la Loi contenant les cinq livres de Moïse, dit Pentateuque. Une synagogue est traditionnellement orientée vers Jérusalem<sup>82</sup>. La mention du grand nombre de lampes évoque les lustres, mais aussi la diversité des luminaires utilisés au cours des différentes cérémonies. Deux siècles plus tard, Thomas Platter, visitant la synagogue



d'Avignon, y remarque « un lustre avec plus de cent lampes en verre remplies d'huile qu'on allume seulement aux jours de fêtes »<sup>83</sup>.

En règle générale, la synagogue servait aussi de lieu d'assemblée pour régler les actes de la vie communautaire et l'on pouvait, par exemple, y rendre justice. Non loin, se trouvaient « quelquefois un four pour la cuisson des pains azymes et un bain rituel ou mikveh, encore que celui-ci ait souvent été installé ailleurs »<sup>84</sup>.

## La localisation de la synagogue

La maison Montade, où d'Aigrefeuille place la synagogue, fait partie d'un ensemble de parcelles remembrées par le notaire Dominique Auteract à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>85</sup>. Elle se trouve dans un îlot du quartier de Castel-Moton qui porte successivement les noms de Jean Duran, Jean Auriol ou Jean Deleuze entre 1404 et 1435 ; puis de Jean Pélisson en 1435 ; de Raymond Pélisson entre 1448 et 1525 ; de Raymond Collet de 1525 à 1600 ; puis d'Antoine Atgier, de Philippe Juin, enfin, de Philippe Luquet, au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>86</sup>. La maison Montade est parfaitement localisée grâce à un plan d'alignement de la rue dressé entre 1763 et 1768<sup>87</sup> (fig. 8) puis par la demande d'autorisation formulée le 1<sup>er</sup> mars 1771 par Dominique Auteract pour démolir et reconstruire sa demeure<sup>88</sup>. À la suite des travaux de Dominique Auteract, l'entrée de la maison est orientée sur la rue de la Barralerie. Cependant, au Moyen Âge, on accédait à l'espace que d'Aigrefeuille interprète comme la synagogue par une porte couverte d'un arc en tiers-point (fig. 9) s'ouvrant dans une venelle aujourd'hui transformée en plusieurs cours attribuées aux immeubles riverains. Cette porte donnait accès à un édifice qui ne se différencie pas d'une maison médiévale



fig.9 - Porte en tiers-point, datable de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou du début du XIV<sup>e</sup> siècle, donnant accès à la maison Montade depuis la venelle.

fig.10 - La cave de la maison Montade, interprétée comme la salle basse de la synagogue par Charles d'Aigrefeuille.

ordinaire. Sur un rez-de-chaussée, elle s'élève de deux étages surmontés d'un comble ouvert de petites baies. Dans le sous-sol se trouve la cave voûtée de pierre, longue d'environ 9,50 m et large de 5 m, que d'Aigrefeuille décrit comme la salle de prière des femmes (fig.10). Si les structures de l'immeuble remontent pour la plupart au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle (façade percée de baies s'ouvrant sur la venelle, arc diaphragme portant le plancher du premier étage), la voûte de la cave, un berceau surbaissé, ne présente aucun caractère assurément médiéval<sup>89</sup>. De plus l'accès actuel de la cave (depuis l'escalier menant au bain) n'existait pas : c'est une ouverture récente créée en sous-œuvre. En effet, l'entrée initiale s'ouvrait sur la venelle et un escalier conduisait directement à la cave<sup>90</sup>. Pour ces raisons, l'interprétation de Charles d'Aigrefeuille demande quelques réserves<sup>91</sup>.

Les repères topographiques mentionnés par les textes médiévaux s'avèrent absents ou très succincts ce qui complique particulièrement la localisation de la synagogue citée entre 1270 et 1301. Le chanoine d'Aigrefeuille, décrivant les vestiges de la maison Montade, s'appuie apparemment sur ce qu'il connaît de la synagogue et du bain d'Avignon. Mentalement, il calque la distribution des locaux montpelliérains sur ceux du Comtat et il place la synagogue juste à côté du bain juif. Par la suite, tous les érudits suivent l'affirmation de d'Aigrefeuille dans son interprétation des lieux et approuvent l'emplacement de la synagogue qu'il propose<sup>92</sup>. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, fidèle aux écrits du chanoine, Louise Guiraud déclare : « *aucun doute n'est possible sur la destination de ces diverses salles et de la piscine* » et place elle aussi les deux établissements dans la rue de la Barralerie<sup>93</sup>.

Comment parvient-elle à sa démonstration ? Afin de confirmer la localisation de la synagogue, elle s'appuie sur les confrants cités par les textes du 8 juillet 1277 et du 8 juillet 1301<sup>94</sup>.

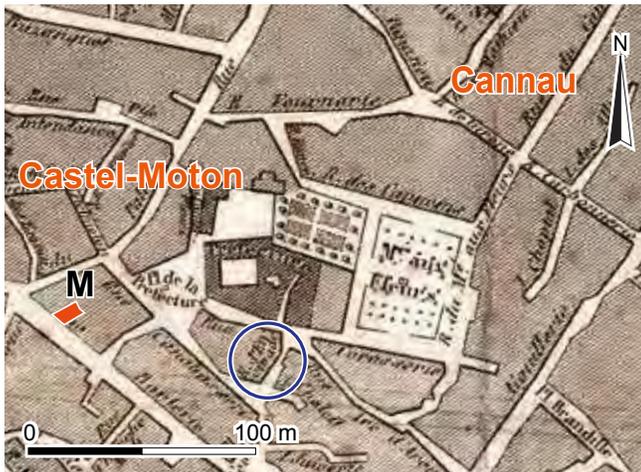


fig. 11 - La rue d'en Civade, dans le cercle bleu, est représentée sur le plan de Montpellier de 1846.

M : maison Montade.

D'abord, l'historienne pense que le four de Guilhem Lambert mentionné parmi les confrants de l'acte du 8 juillet 1277 est le même que celui cité dans un acte du 23 septembre 1293<sup>95</sup>. Elle pense aussi que ce four est parvenu aux Atbrand par le mariage de Beatrix, fille de Pons Lambert, avec Jacques Atbrand. Cette proposition ne paraît pas tenable car les liens de parenté entre les différents personnages portant le patronyme Lambert ne sont pas du tout assurés, que ce soit Guilhem cité en 1277, Jacques mentionné dans l'acte du 8 juillet 1301 et Pons le père de Béatrix.

Ensuite, rien ne permet d'affirmer que les biens mentionnés en 1293 se trouvent dans le quartier de Castel-Moton. Louise Guiraud considère la mention de la maison d'un nommé Durand Civade, « *Duranti Civate* », parmi les confrants de la maison de l'aumône comme une preuve irréfutable pour placer la synagogue là où elle le souhaite. La famille Civade compte de nombreux membres dont certains ont joué un rôle important dans la ville<sup>96</sup> : *Duran Civada* est bayle en 1282 ; *Estève Civada* aîné est plusieurs fois consul de Montpellier entre 1247 et 1287 ; *Estève Civada* est consul en 1270 puis bayle en 1272, 1277 et 1293 ; *Joan Civada* est bayle en 1305 puis consul en 1309. La mention de ce patronyme parmi les confrants évoque de fait à Louise Guiraud la rue et le plan d'en Civade, disparus au cours des travaux d'urbanisme du XIX<sup>e</sup> siècle, qui se trouvaient à l'emplacement de l'actuelle place de la Préfecture, c'est-à-dire assez loin de la maison Montade<sup>97</sup> (fig.11). Les membres de la famille Civade possédaient plusieurs immeubles en divers lieux de la ville : en conséquence, le repère topographique fournit par ce patronyme n'est pas fiable.

Il semble donc que Louise Guiraud ait absolument voulu suivre la proposition du chanoine d'Aigrefeuille. Pour elle, « *la seule*

*question à résoudre est celle de l'époque où synagogue et bains cessèrent d'être affectés à leur usage »* et elle suppose que les lieux ne sont abandonnés qu'après l'expulsion des Juifs du quartier de Castel-Moton sur les ordres du duc d'Anjou, en 1365<sup>98</sup>.

Le texte du 8 juillet 1301, avec la mention de la « *carrerria publica [...] qua itur a Canabasseria versus Campum Novum* », la rue allant de la Canabasserie au Cannau, fournit une indication topographique supplémentaire pour localiser la maison voisine de la synagogue, donc celle-ci. Au XIX<sup>e</sup> siècle, d'après l'*Indicateur des rues*, la rue de la Canabasserie « *commence place de la Préfecture, finit à la petite place des Cévenols, point de jonction de la rue Barralerie avec la place de l'Herberie* »<sup>99</sup>. Cette voie a, elle aussi, disparu lors de l'agrandissement de la Préfecture et de la création de la place de ce nom. Il n'en reste qu'un reliquat qui s'identifie avec la rue de la Préfecture. Il a aussi existé une autre voie portant le nom de rue de la Canabasserie du Peyrou. Louise Guiraud la situe à la place de l'actuelle rue Montgolfier. Mais depuis cet emplacement a été remis en question et la rue de la Canabasserie du Peyrou correspondrait à la rue du Palais<sup>100</sup>. Cette rue qui se prolonge par l'actuelle rue de Ratte a pu porter le nom de Canabasserie sur toute la longueur de l'itinéraire depuis la rue du Palais jusqu'au haut de l'actuelle rue de l'Université. Dans ce dernier cas, en s'aidant des plans anciens de la ville, notamment le plan dit des Îliers (du XVIII<sup>e</sup> siècle), on constate que le seul cheminement possible entre la Canabasserie et le Cannau passe impérativement par le haut de la rue de l'Université puis par la rue Fournarié. Cette observation nous ramène donc vers le débouché de la rue de la Vieille-Intendance, c'est-à-dire à l'entrée de l'ancienne rue des Juifs.

Il convient alors de s'interroger sur la synagogue dite neuve en 1387 : ne s'agit-il pas d'un réaménagement de l'ancien lieu de prière ? Si c'est le cas, les mentions de 1270, 1277, 1301 et celle de 1387, désigneraient alors une seule et même synagogue se trouvant dans l'île de Jean Posaran (fig. 6).



## Le bain juif ou *mikveh*

Depuis Charles d'Aigrefeuille l'emplacement du *mikveh* est reconnu dans la maison Montade que le chanoine désigne précisément<sup>101</sup>. Il décrit dans le détail les aménagements visibles de son temps et rien ne paraît avoir changé depuis. À sa suite, de nombreux auteurs ne manquent pas de rappeler la présence de ces vestiges : Jean-Marie Amelin en 1827 ; le rabbin Salomon Kahn écrit en 1889 « *la plus grande partie en a été conservée dans un des sous-sols de la maison Espéronnier* »<sup>102</sup> ; en 1893, Léon Coste raconte sa visite de 1887<sup>103</sup> ; Louise Guiraud en parle en 1895<sup>104</sup> ; en 1899, Louis Grasset-Morel (1843-1912) se souvient avoir vu les lieux en 1887 en compagnie Léon Coste<sup>105</sup>. Une gravure de Rodriguez, figurant le bain est même publiée par Albert Fabre à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (fig. 12)<sup>106</sup>. Louis Escuret reproduit cette gravure en 1964. Il constate lors de sa visite que le

fig. 12 - Gravure de Rodriguez intitulée « *Ancienne piscine des Juifs* » (Fabre 1897, 2<sup>e</sup> album).

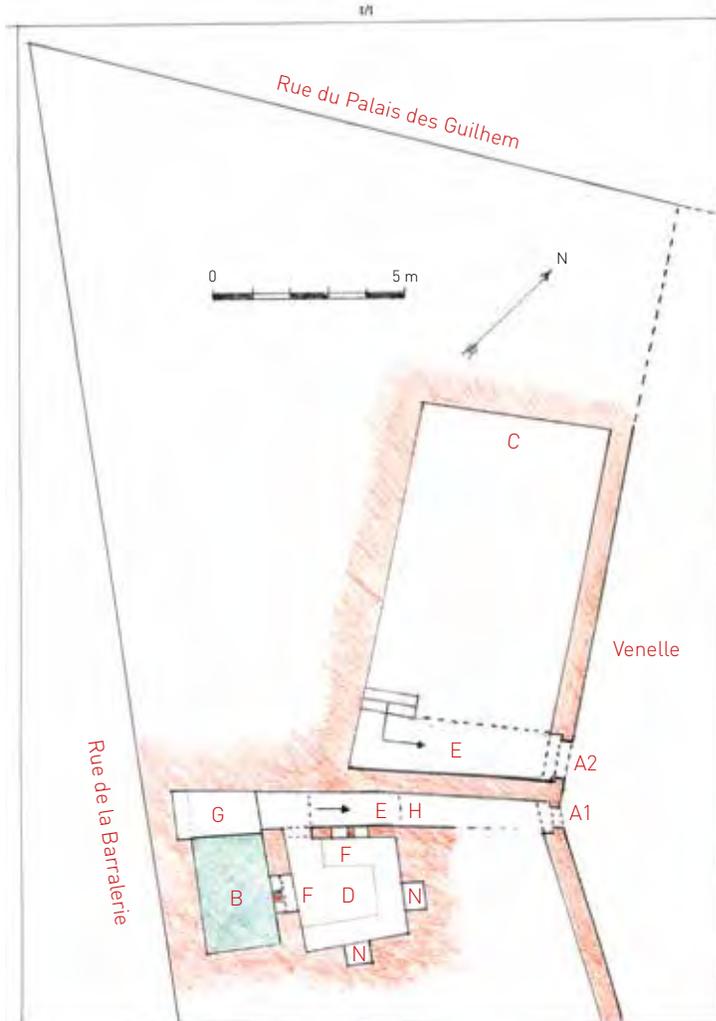


fig.13 - Plan schématique du sous-sol. Par simplification, afin d'assurer une meilleure compréhension des distributions, les deux portes s'étant ouvertes au rez-de-chaussée sur la venelle sont figurées. La rupture de l'alignement indique l'existence de deux unités foncières distinctes entre le bain et une maison voisine décrite en 1737.

A1 : entrée restituée du bain depuis la venelle.

A2 : entrée restituée de la cave (C) depuis la venelle où aboutissait l'escalier. L'obturation de la trémie de celui-ci se perçoit nettement dans la voûte de la cave.

B : bain.

C : cave.

D : déshabilleur.

E : escaliers. Les marches ne sont pas figurées car elles ont été déplacées lors de modifications ou

de restaurations récentes. Les flèches indiquent le sens de la montée.

F : fenêtres éclairant en second jour le déshabilleur.

G : palier au-dessus duquel ne se trouvait pas de voûte ce qui permettait à la lumière naturelle d'éclairer zénithalement le bain.

H : zone retaillée de la voûte pour permettre le passage après le déplacement de l'escalier.

N : niches du déshabilleur.



sous-sol est alors encombré d'immondices de toutes sortes et il souhaite une remise en état des lieux pour permettre de les découvrir<sup>107</sup>. Il faut attendre 1984 pour que, à l'initiative de Georges Frêche, la ville loue le local pour le restaurer et le rendre accessible à tous. Les travaux sont effectués sous l'autorité de l'architecte de la ville et, en 1985, les lieux sont enfin ouverts au public.

Un seul texte médiéval évoque le *mikveh* mais comme repère topographique : Jean de Cocon, dictant son testament le 28 avril 1292, lègue à un sien parent, Pons de Cocon, une maison située au lieu-dit « *podio peccatore* » et implantée en face des « *balneis judeorum* »<sup>108</sup>. Malheureusement les informations permettant d'en déterminer l'emplacement avec certitude restent faibles sinon que le mot *podio* désigne un lieu en hauteur par rapport au voisinage, ce qui convient au quartier du Castel-Moton. Toutefois, si l'on accepte le caractère architectural unique de la construction, il convient de valider l'hypothèse de localisation avancée par Charles d'Aigrefeuille : « *On y trouve des voûtes-souïterraines, qui répondent à un grand puits, d'où l'on tiroit de l'eau pour servir à la purification des femmes-juives : tout-à-l'entour, elles avoient des cabinets pour se deshabiller ; & dans les murailles de ces cabinets, il y a des niches, où l'on mettoit du feu pour les chauffer, & des lampes pour les éclairer* ».

L'immeuble actuel du 1 rue de la Barralerie résulte du remembrement de plusieurs parcelles dont certaines, au Moyen Âge, s'ouvraient sur une venelle traversant l'îlot sur toute sa longueur (fig. 13). L'accès au *mikveh* se faisait depuis cette étroite ruelle par une porte aujourd'hui murée.

fig. 14 - Descente vers le bain. Au premier plan, on remarque la partie retaillée de la voûte en berceau.

fig. 15 - Les deux niches du déshabilleur. Les traces vertes résultent de la fabrication de verdet après la réduction du local en simple cave.



fig. 16 - Fenêtre prenant la lumière en second jour depuis le bain. Comme ailleurs dans la ville, les arcs de chaque baie sont formés de trois claveaux. Le claveau s'appuyant sur la colonnette est commun aux deux baies. Sa forme et son décor sont semblables à ceux des fenêtres en usage dans l'architecture domestique montpelliéraine de la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

fig. 17 - Le bain. La fenêtre géminée donne jour au déshabilleur. La trappe est un percement tardif de la voûte, réalisé pour puiser l'eau, après la transformation du bain en puits.

De là un escalier d'une dizaine de marches descendait directement jusqu'à un couloir voûté en berceau (fig. 14). Au bout de celui-ci, sur la gauche, une porte s'ouvrait sur une petite pièce presque carrée (d'environ 2,70 m de côté). Deux de ses côtés possèdent chacun une niche couverte d'un arc en plein-cintre (fig. 15). Deux fenêtres géminées s'ouvrent sur les deux autres. Celle s'ouvrant sur le couloir est couverte de linteaux de pierre et l'autre donnant sur le bassin du bain est couverte de deux arcs en plein-cintre supportés par un meneau en forme de colonnette avec sa base moulurée, son fût de section octogonale, son chapiteau à feuillages stylisés<sup>109</sup> (fig. 16). Une voûte en plein-cintre couvre la pièce qui est désignée comme étant le déshabilleur. De nos jours, du bout du couloir et au-delà du déshabilleur, la descente se poursuit jusqu'à un palier faisant la largeur de l'espace inférieur où se trouve le plan d'eau. À l'origine, un nombre indéterminé de marches permettait une descente progressive dans l'eau qui sourd naturellement des parois (fig. 17)<sup>110</sup>. Le bassin occupe un espace rectangulaire (d'environ 3 m sur 2 m) et sa partie la plus profonde se trouve à la cote 42,65 m NGF<sup>111</sup>. L'usage du *mikveh* peut être compris à la lumière de la description qu'en fait Thomas Platter lors de son passage à Avignon au XVI<sup>e</sup> siècle. Il écrit : « *On m'a montré sous la synagogue plusieurs bassins où les femmes viennent souvent se purifier en se plongeant entièrement sous l'eau, de manière qu'il ne reste pas un cheveu dehors. Elles tiennent les doigts et tous les membres écartés pour que l'eau puisse pénétrer partout. Cela les expose souvent à de grands dangers, surtout en hiver, car il leur est défendu de faire chauffer l'eau* »<sup>112</sup>. La mention de 1292 est fort tardive et l'époque de l'aménagement du bain remonte à une période assurément antérieure. Si les éléments d'architecture observables de nos jours, les fenêtres géminées avec leurs modénatures, sont à leur place d'origine, la construction date de la fin du XII<sup>e</sup> ou au plus tard des premières années du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>113</sup>.



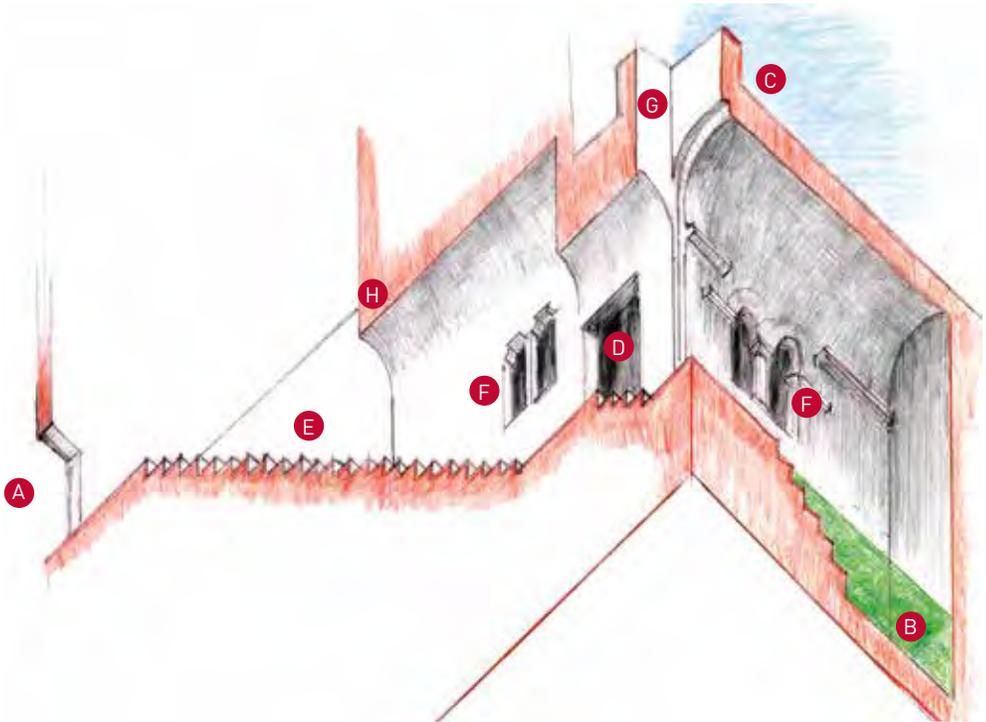


fig. 18 - Axonométrie schématique du mikveh restituant la distribution des espaces.

- A : entrée depuis la venelle.
- B : bassin.
- C : cour du rez-de-chaussée.
- D : déshabilleur.
- E : escalier conduisant au déshabilleur puis au bassin (il est restitué sur ce dessin)
- F : fenêtres éclairant en second jour le déshabilleur.
- G : ouverture zénithale éclairant le bain.
- H : zone retaillée de la voûte pour permettre le passage après le déplacement de l'escalier.

D'Aigrefeuille écrit plus de cinq siècles après la construction du *mikveh*. Il est compréhensible que dans une ville dynamique comme Montpellier, la description donnée par le chanoine ne coïncide pas exactement avec les lieux du tout début du XIII<sup>e</sup> siècle. Les constructions environnantes ont subi une évolution entraînant des transformations qui faussent la lecture de l'édifice et de sa place dans le paysage urbain. Lors de la création d'une cuve vinicole, probablement au XVII<sup>e</sup> siècle, l'escalier descendant au bain a été déplacé et la voûte le couvrant a dû être retaillée pour éviter de se cogner le front lors de la descente. On peut alors penser qu'à l'origine, une fois franchie la porte suivie d'un petit dégagement,



l'escalier descendait directement jusqu'au couloir voûté en plein-cintre pour atteindre un palier à l'entrée du déshabilleur. Ensuite la descente reprenait jusqu'au bain (fig. 18).

La présence des fenêtres indique qu'à l'origine l'espace inférieur n'était pas entièrement couvert et bénéficiait pour son éclairage de la lumière naturelle. En effet, on constate en observant la voûte que celle-ci ne couvrait pas la totalité de celui-ci.

Lorsque le *mikveh* a cessé d'être un bain, il a été transformé en puits. Apparemment dans un premier temps, un arc supplémentaire a été bâti dans l'alignement de la voûte, pour poser les dalles de pierre (ou plafonds) fermant la partie non voûtée. Une ouverture a été aménagée dans les dalles pour permettre le puisage mais celle-ci a été déplacée au cours des siècles comme le montrent les différents points d'usure des pierres résultant du frottement réitéré des cordes et des seaux (fig. 19). Le palier et les marches basses de l'escalier plongeant dans l'eau du bain ont été ôtées pour augmenter la capacité du puits<sup>114</sup>. Dans un second temps, un regard a percé la voûte pour ouvrir un passage direct au matériel de puisage vers la salle basse.

### **La boucherie, de l'*Orbataria* à l'île de la Grande Loge**

fig. 19 - Emplacement de l'ouverture zénithale qui éclairait le bain. L'usure des arcs et des dalles, ayant fermé *a posteriori* l'ouverture, confirme la transformation des lieux en puits après l'abandon du bain rituel.

Les chanoines et historiens, Pierre Gariel (1584-1674) et Charles d'Aigrefeuille, notent qu'en 1269, Jacques d'Aragon « donna aux Juifs la permission d'avoir une boucherie particulière à Montpellier, comme il conste par l'acte qui en a resté dans nos archives »<sup>115</sup>. Pour des questions religieuses, la communauté juive souhaitait certainement disposer d'un lieu spécifique dévolu à l'abattage des animaux et au débit de la viande (boucherie *kasher*). Mais, vue du côté chrétien, cette décision résulte aussi des prescriptions du concile de Narbonne (1227) interdisant aux Juifs la vente de viande aux Chrétiens : l'église ne peut admettre que des Chrétiens puissent acheter des morceaux que les Juifs refusent de consommer<sup>116</sup>. Cette situation entraîne une séparation des lieux de débit des viandes. La date donnée par les chanoines est erronée et il convient de vieillir cette autorisation de deux ans. Par une ordonnance du 22 janvier 1267 (n.s.), le roi Jacques autorise l'établissement d'une boucherie à l'usage des Juifs sous le lieu-dit Orbatarié, « *subtus locum vocatum orbateriam* »<sup>117</sup>. Louise Guiraud place la rue de l'Orbatarié dans l'axe de l'actuelle rue du Général-René<sup>118</sup>. Les compoix confirment que l'Orbatarié se situe dans le faubourg, « *al bary* » du septain<sup>119</sup> Saint-Sauveur, « *seten de foras de Sant Salvaire* »<sup>120</sup>. Cependant, il s'agit de la seule mention de cet établissement dans ce secteur de la ville. Y avait-il dans le quartier des marchés, au centre de la ville, un lieu affecté à la communauté pour le débit de la viande destinée à ses membres ? Le 8 juin 1267, le roi d'Aragon permet aux Juifs de Montpellier d'acheter dans la partie royale des maisons où ils puissent faire dresser à leurs frais un étal destiné à recevoir leurs viandes<sup>121</sup>. Puis le 19 août 1272, le roi Jacques concède à un habitant et au Juif Salomon Cohen, une voûte de pierre située sous le mazel<sup>122</sup> vieux, avec les tables dressées sous la dite voûte ainsi que l'étage qui la domine<sup>123</sup>. La présence d'une voûte dans cette maison laisse supposer qu'elle se situe dans le noyau ancien de la ville comme cela a été observé lors de l'étude des demeures médiévales de Montpellier<sup>124</sup>. Pour Danièle Lancu la boucherie

des Juifs se trouvait, comme celle des Chrétiens, dans le quartier des marchés<sup>125</sup>.

Au siècle suivant, l'interdiction de vendre ou de faire vendre de la viande aux Juifs est rappelée aux bouchers chrétiens. Les Juifs ont pour cela un endroit réservé comme ils en bénéficièrent dans le passé quand Jacques d'Aragon le leur avait accordé<sup>126</sup>.

Le mazel vieux se trouvait dans l'île de la Grande-Loge<sup>127</sup> où existait jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle une impasse dite de la Juiverie s'ouvrant sur la place des Cévenols<sup>128</sup>. La plus ancienne mention de la « Juzatarie » en ce lieu s'avère tardive : « En 1505, la ville loue la maison de l'ancienne Juzatarie (la juiverie) pour servir de boucherie, les jours fériés. La boucherie ordinaire était, en effet, fermée ces jours-là »<sup>129</sup>. Il s'agit bien de l'île de la Grande-Loge puisqu'il est alors question du règlement du loyer de la maison servant de boucherie des jours fériés où se vend la viande de bœuf, porc et mouton : « la juzatarie ubi carne bovis, porcus et motonis venditur »<sup>130</sup>. En 1527, l'existence d'« une maison que solée estre apelade la Juzetarie » est attestée dans le même îlot de maisons<sup>131</sup>. La formulation des plus anciens textes laisse supposer qu'à l'origine le toponyme ne désigne qu'un immeuble, celui où se trouvait la boucherie des Juifs, plus tard affecté au débit des viandes lors des jours fériés.

Un mémoire de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, cite une maison située au-devant de Notre-Dame-des-Tables, confrontant « la place neuve appelée la Juzattarié »<sup>132</sup>. Pour Louise Guiraud ce toponyme n'est pas antérieur au XV<sup>e</sup> siècle<sup>133</sup>, et cela est confirmé par un passage dudit mémoire : « Dict quesdittes années 1448 et 1386, [...] ny en l'année 1483 [...], il n'y avoit point aucune place neuve ny juzattarie comme est exprimé par la recognoissance [...] de ladicte année 1534 mais lesdictes places estoit remplies de maisons de particuliers ».

Par la suite, l'impasse de la Juiverie est successivement notée sur le plan des Îliers (XVIII<sup>e</sup> siècle), dans le *Guide de Montpellier* de Flandio de la Combe en 1788, ainsi que dans l'*Indicateur des rues* de 1853<sup>134</sup>. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'étroitesse du cul-de-sac et surtout sa proximité avec les marchés, détourne le visiteur (fig. 20). Aussi, en 1827, bien que conscient du pittoresque

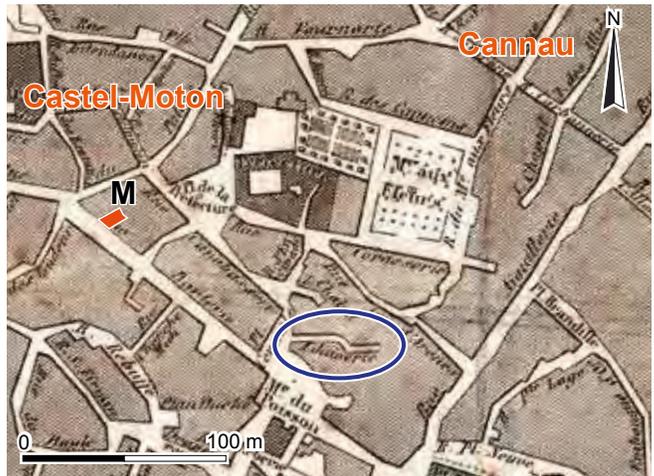


fig.20 - Impasse de la Juiverie (dans l'ovale bleu) dans l'île de la Grande-Loge sur le plan de Montpellier de 1846.

M : maison Montade.

des lieux, Jean-Marie Amelin écrit : « je ne vous mène point au passage mal-propre et peu fréquenté de la Juiverie près le marché »<sup>135</sup>. Sous la mandature de Jules Pagézy, soucieuse de salubrité publique, la municipalité restructure le quartier<sup>136</sup>. Les travaux gommant alors du paysage urbain les ruelles tortueuses et les élévations d'une époque révolue<sup>137</sup>. La seule description des lieux est due à l'historien Grasset-Morel qui explique que l'impasse « précédée d'un porche ogival [...] a été détruite lors de la construction de la Halle-Neuve et du prolongement de la rue Saint-Guilhem : elle occupait à peu près l'emplacement sud du square de la Préfecture »<sup>138</sup>.

C'est là que Louise Guiraud place sa quatrième Juiverie<sup>139</sup>. Peut-être suit-elle l'avis de Joseph Duval-Jouve (1810-1883) qui, en 1877, écrit à propos des Juifs : « ils revinrent près de la place des Cévenols, où le souvenir de leur séjour a été conservé »<sup>140</sup>. Il pense notamment à des Juifs arrivés d'Espagne au moment de l'expulsion de 1492. En réalité, aucun habitat juif n'est signalé en ce lieu. L'origine du toponyme résulte apparemment de la présence de la maison ayant abrité la boucherie réservée aux Juifs. Celle-ci se trouvait donc dans l'île de la Grande-Loge, sur la place des Cévenols où aboutissaient les rues venant du quartier de Castel-Moton. Cet emplacement permettait aux Juifs de la Baylie d'accéder directement à leur boucherie placée à côté des autres marchés.

## Les vignes et le vin

Comme en Provence<sup>141</sup>, plusieurs Juifs montpelliérains produisent du vin et possèdent quelques lopins de terre pour cela. C'est le cas de Juceph de Lunel qui, en 1259, vend ses droits sur des vignobles du terroir de Saint-Georges-d'Orques<sup>142</sup>.



fig.21 - Vente de la moitié du moulin de la Synagogue à l'abbaye de Franquevaux en 1203 (A. D. 30, H 76).

Plusieurs de ses coreligionnaires, en 1370, achètent une vigne située dans la dîmerie de Sainte-Croix de Celleneuve, confrontant le chemin allant à Saint-Georges<sup>143</sup>. Ces vignes fournissaient probablement le raisin servant à produire du vin *kasher*. Aussi il n'est pas étonnant de voir apparaître, dans un registre fiscal de 1383, le « *Libre en que son totz los v setes del flori per mueg del vin* », les noms de vingt-huit Juifs parmi les Montpelliérains assujettis à la taxe imposée sur les récoltes<sup>144</sup>.

## La question des moulins

L'*Inventaire archéologique*, publié en 1980, mentionne deux moulins sur le Lez, dont un est dit de la Synagogue<sup>145</sup>. Ces moulins, dépendants de la dîmerie de Saint-Sauveur-du-Pin, sont vendus par Pons du Triadour à l'abbaye de Franquevaux (Gard, près de Gallician) en décembre 1203<sup>146</sup>. Ils ne se trouvent pas sur le territoire de Montpellier mais sur la commune de Saint-Clément-de-Rivière, entre la source du Lez et la métairie de Saint-Sauveur-du-Pin, probablement au niveau de l'actuel Moulin Neuf (fig. 21). L'origine du référent *Synagogue* reste inexplicquée.

## La juiverie du Castel-Moton



fig. 23 – La rue de Castel-Moton.

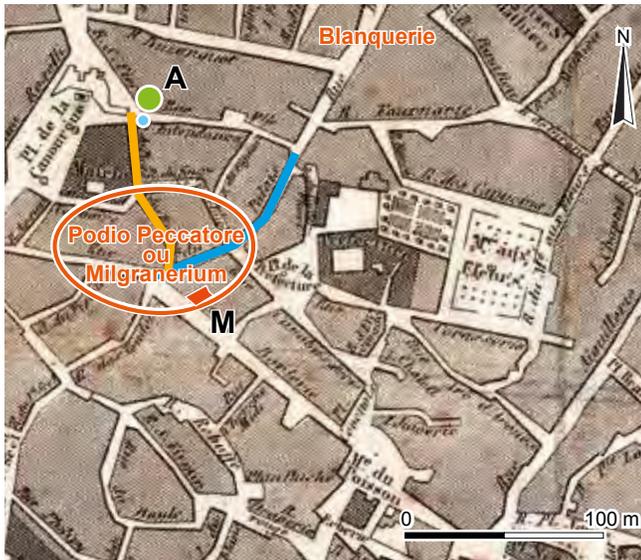
Le travail de localisation des établissements juifs de la ville a conduit à une réflexion sur l'étendue du quartier juif de la Baylie entre les XII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Celle-ci reste incertaine et relativement complexe à établir. La géographie du Castel-Moton doit être affinée à l'aide des divers toponymes utilisés par les rédacteurs des actes pour localiser les établissements et l'habitat de la Baylie. (fig. 22).

### Le Castel-Moton

Les textes citent souvent le Castel-Moton dont une rue porte encore le nom de nos jours. Son origine demeure sans explication satisfaisante. Le lieu-dit *Castrum Multonem* est mentionné dès 1150<sup>147</sup>. Si le terme, *Castrum* ou *Castel*, évoque un château, le mot *Multonis* reste inexplicable<sup>148</sup>. Au Moyen Âge, le toponyme ne désigne pas une rue mais un quartier dont les limites restent floues (fig. 23). Il convient d'observer que, non loin de là, à son retour de Terre Sainte en 1129, Guilhem VI établit sa résidence, en contact direct avec l'enceinte de Montpellier. La présence de la résidence seigneuriale est peut-être à l'origine de l'ancrage des Juifs dans ce quartier, sous la protection directe du seigneur. C'est d'ailleurs au lieu-dit Castel-Moton qu'est, d'après le texte de 1301, assurément établie la synagogue.

### La rue des Juifs et la Juiverie

Au cours des années 1370, trois habitants du quartier, Jacob Francès, Daniel Francès, Samuel Levi, ainsi que Jocep Astruc, Juif de Béziers, passent un acte dans la rue des Juifs, « *in carreria publica judeorum* »<sup>149</sup>. Il semble que cette rue soit désignée sous le nom « *carreria juzatarie* » en 1469 et 1475<sup>150</sup> ou « *carreria Judayca* » en 1506<sup>151</sup>. Ces citations renvoient à la rue allant du puits des Esquilles à la rue de la Blanquerie (l'actuelle rue de l'Université).



Le compoix de Sainte-Croix de 1380 mentionne plusieurs fois la « *Joataria* » ou la « *Juataria* », dans laquelle est comprise l'île de Jean Posaran<sup>152</sup>. Toutes ces mentions renvoient à l'actuelle rue de la Vieille-Intendance qu'il faut confondre avec la rue des Juifs de 1370 car Jacob Francès, Daniel Francès, Samuel Levi résident tous dans l'île de Jean Posaran. De plus, un des compoix indique que l'entrée de la Juiverie se situait au début de l'actuelle rue de la Vieille-Intendance « *l'ostal en l'irla de sen Posara [...] en l'intrada de la juzataria* » (une maison en l'île de sieur Posaran à l'entrée de la juiverie)<sup>153</sup>.

Dans son étude, Louise Guiraud réduit la Juiverie à l'îlot de Jean Posaran en se fiant à un passage du compoix de Sainte-Croix de 1380 qui note l'existence de maisons sises « *en la juataria et en lo seten de Santa Cros en la irla de sen Johan Posaran* »<sup>154</sup>. Il faut inverser la proposition et comprendre que l'îlot de Jean Posaran se trouve dans la Juiverie et non que la Juiverie se trouve dans l'îlot de Jean Posaran. Une indication le confirme : le même compoix évoque une maison se trouvant dans « *la juataria en la irla de sen Jacme Arquier* »<sup>155</sup>, c'est-à-dire dans un autre îlot situé, lui aussi, dans la même Juiverie (fig. 24). Les emplacements de ces

fig. 22 – Localisation du « *Podio Peccatore* » ou « *Milgranerium* ».

M : maison Montade où se trouve le bain que le texte de 1292 situe au « *Podio Peccatore* ».

A : maison de l'abbé d'Aniane, en face du puits des Esquilles.

Le puits des Esquilles (en bleu).

Rues mentionnées par le texte du 16 janvier 1302 citant le « *Podio Peccatore* » :

- rue allant vers la rue de l'abbé d'Aniane soit la rue du Puits des Esquilles (en ocre)

- rue allant de la Blanquerie vers le *Milgranerium* ou *Podium Peccatoris* soit les rues de Ratte et du Palais des Guilhem (en bleu).



fig. 24 – Entrée de la rue de la Vieille-Intendance, ancienne rue de la Juiverie, à la jonction de la rue de l'Université (ancienne rue de la Blanquerie) avec la rue de Ratte (ancienne rue de la Canabasserie). La maison de gauche, édifée au cours de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle dans l'île de Jacques Arquier, est contemporaine de la présence juive à Montpellier.

îlots sont bien établis. Celui de Jean Posaran a successivement porté les noms de « *yrla de Johan Pozaran, ho de Steve Robert* »<sup>156</sup>, de « *Yrla de Peyre Posseran ou de Germain Peysset* »<sup>157</sup>, de « *Irla de Mosenhor l'abbat d'Anhana, que era de Germain Peysset* »<sup>158</sup>. Celui de Jacme ou Jacques Arquier s'est nommé par la suite du Puits-des-Esquilles<sup>159</sup>.

La mémoire de l'ancien habitat juif se maintient jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle et il existe encore une rue nommée de la Juiverie Vieille, « *carrerria dicta de la Jutaria vielha* »<sup>160</sup>. Elle correspond exactement à l'actuelle rue de la Vieille-Intendance (fig. 25), ce que confirment les actes de 1520, à propos d'une maison localisée « *proche le Puits des Esquilles dict la Juyterie Vielhe* »<sup>161</sup> et de 1540 pour une autre maison située au « *lieu appelé encienement als la juzetarie* », la même maison joignant une venelle allant de la Blanquerie vers des jardins, peut-être l'actuelle impasse de Ratte<sup>162</sup>.



### Le lieu-dit « *Milgranerium sive Podium peccador* »

En 1292, le bain est situé « *in podio peccatore* »<sup>163</sup>. Ce toponyme, associé à celui de « *Milgranerium* » qui désigne l'arbrisseau connu sous le nom de grenadier, se retrouve dans un acte du 16 janvier 1302<sup>164</sup>. Il s'agit de l'acquisition par Joseph de Narbonne, d'une maison, « *in loco vocato Podium Peccatoris* », voisine de plusieurs immeubles appartenant à d'autres Juifs (Mayron d'en Salvat, Salomon de Lunel, Ferrari de Capestang) et faisant face à deux rues : au-devant, une rue qui va vers la rue de l'abbé d'Aniane qui serait celle de la Vieille-Intendance ou celle du Puits-des-Esquilles et, à l'arrière, la rue publique qui va du haut de la rue de la Blanquerie vers le lieu-dit « *Milgranerium sive Podium peccador* », qui s'identifierait à la rue de Ratte.

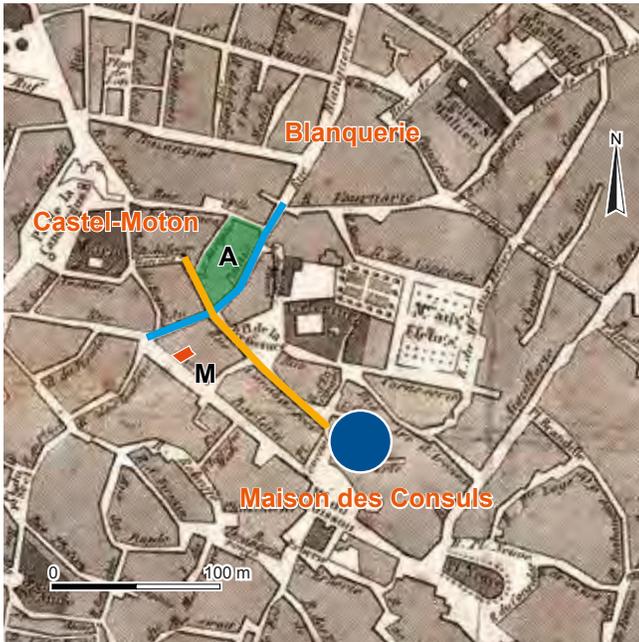
Le terme *Podio* ou *Puech* désignant un sommet, il semble plus exact de le placer au point culminant de la colline, c'est-à-dire vers le carrefour de la rue du Puits-des-Esquilles et de la rue de la Barralerie.

fig. 25 – Ancienne rue des Juifs ou de la Juiverie, actuelle rue de la Vieille-Intendance, à la jonction des rues Saint-Pierre et du Puits-des-Esquilles. Le palais de Guilhem se trouvait à droite et la maison de l'abbé d'Aniane à gauche.

## Le plan d'en Crescas

En langue d'oc le mot *plan* désigne une placette, un petit dégagement sur la voie publique. D'après les textes, le plan d'en Crescas se trouve au centre du quartier de Castel-Moton qu'habitaient les Juifs de la Baylie, comme le suggère un article du compoix de Saint-Firmin de 1404 qui mentionne « *lo plan d'en Crescas en la carreyra que estano los Juzieus* »<sup>165</sup>. Le lieu-dit « *plan d'en Crescas* » apparaît dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>166</sup> et reste en usage jusqu'au début du XV<sup>e</sup> siècle<sup>167</sup>. Crescas est un nom juif que quelques Montpelliérains portent, tel le teinturier Crescas d'Aix en 1269<sup>168</sup>. En principe, au Moyen Âge, le nom donné à un espace public est celui de son principal riverain. Louise Guiraud attribue son origine à Crescas d'en Massip qui achète, le 12 mai 1301, une maison avec boutique au Castel-Moton<sup>169</sup>. La maison est voisine des biens de plusieurs Juifs : Astruc d'en Abram, Bonnacip de Narbonne et les héritiers de Douce de Noves. La maison donne sur deux voies publiques, l'une allant de la Canabasserie du Peyrou vers la Blanquerie et l'autre allant de Castel-Moton vers la maison des consuls<sup>170</sup> (fig. 26). Un acte de l'année suivante donne un complément de précisions sur l'emplacement de la propriété de Crescas d'en Mascip. Le 3 avril 1302, Daupio de Villefort achète deux maisons du Castel-Moton<sup>171</sup>. Parmi les voisins se trouvent Ysac d'Avignon et surtout les maisons de Crescas d'en Mascip sises de l'autre côté de la rue qui court de la Canabasserie du Peyrou vers la Blanquerie, « *carrerria in medio qui discurit de Canabassaria Petri versus Blancaria* », voie qui correspond à l'actuelle rue de Ratte<sup>172</sup>.

D'après un passage du compoix de Saint-Jacques-de-la-Palissade, il existe une impasse près du plan d'en Crescas : « *hun ostal al plan d'en Crescas en la traversa que non passa* »<sup>173</sup>. Mais cette impasse non-identifiée, ne serait-elle pas un reliquat de l'« *androne* » (ruelle ou passage traversant un îlot d'habitations) disparue traversant l'île du Puits-des-Esquilles ?



Dans ce dernier cas le plan d'en Crescas correspondrait au carrefour des rues du Puits-des-Esquilles et de la Vieille-Intendance et de la descente Saint-Pierre. Mais cet emplacement ne paraît pas compatible avec des mentions plus anciennes.

D'après le compoix de Sainte-Croix de 1380, le plan d'en Crescas se trouve entre l'île de Jacques Arquier et l'île de Jean Posaran. Il est question d'une maison sise « *en la irla d'en Jo Posaran, al plan d'en Crescas* »<sup>174</sup>, or on sait que l'île de Jean Posaran se trouve au nord de la rue de la Vieille-Intendance. Ensuite, une autre mention indique que le plan d'en Crescas se trouve à la limite de l'îlot de Jacques Arquier nommé plus tard du Puits-des-Esquilles, au sud de la rue de la Vieille Intendance. Le plan d'en Crescas se situe bien dans la Juiverie comme l'indiquent les compoix de 1404 : « *lo plan d'en Crescas en la carryera que estano los Juzieus* »<sup>175</sup> ou « *la juzataria al plan d'en Crescas* » à l'île de Jacques Arquier<sup>176</sup>. Cela signifie que le plan d'en Crescas se trouve sur l'itinéraire de l'actuelle rue de la Vieille-Intendance. Le 23 juin 1397, cette localisation est confirmée lors de la vente par la veuve d'un canabassier d'une maison « *in plano dicto den Crescas* », voisine des biens de deux autres canabassiers, ainsi que de la rue allant du haut de la rue de la Blanquerie vers le puits des Esquilles, « *carrerìa publica qua itur de capite carrerie blanquerie versus putheus esquilanum* »<sup>177</sup>.

fig. 26 – Emplacement des maisons de Crescas d'en Massip (A) mentionnées dans le texte du 12 mai 1301.

Le cercle bleu indique l'emplacement du premier consulat.

Rue allant du Castel-Moton à la maison des consuls (en ocre).

Rue allant de la Canabasserie du Peyrou vers la Blanquerie (en bleu), soit la rue de Ratte et la rue du Palais des Guilhem.

Louise Guiraud situe cette placette devant l'entrée de l'hôtel d'Audessan, hypothèse peu satisfaisante car le dégagement en question a, apparemment, été créé au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle par René d'Audessan lors de la construction de son hôtel ; afin de le doter d'un plan orthonormé et de ménager une entrée dégagée digne du rang du propriétaire de la demeure.

Il convient de chercher ailleurs le plan d'en Crescas<sup>178</sup>. Selon les indications fournies par l'acte du 3 avril 1302 de nouvelles possibilités se présentent pour localiser le plan d'en Crescas qui s'identifierait, soit au carrefour formé par les rues Castel-Moton et du Figuier, soit du côté de la rue de la Blanquerie, au carrefour des actuelles rues de l'Université, de Ratte et de la Vieille-Intendance.

En replaçant progressivement les pièces du puzzle, l'emprise foncière de la Juiverie du Castel-Moton se dessine par petites touches.

### **Le peuplement du quartier de Castel-Moton**

Le quartier de Castel-Moton est, dès le XII<sup>e</sup> siècle, occupé par des Juifs. Si aucun document précis ne l'atteste, le style architectural du *mikveh* le confirme.

Il apparaît qu'une des principales familles juives de la ville possède plusieurs maisons au quartier de Castel-Moton. Astruc de Carcassonne y transfère son domicile vers 1267<sup>179</sup> et demeure dans une maison sise sur le plan de Valmagne, près de Castel-Moton, « *in plano qui dicitur de Valmagna apud Castrum Moltonem* »<sup>180</sup>. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, ce sont apparemment ses descendants qui vendent divers immeubles. Une procuration est enregistrée chez un notaire de Carpentras le 26 janvier 1300 (a.s.) permettant à Astruc de Carcassonne fils de Benjamin, de vendre tant en son nom que celui de Boninzas de Carcassonne, son frère habitant à Arles, les biens qu'ils possèdent à Montpellier<sup>181</sup>. Une première maison est d'abord vendue le 17 novembre 1301, à Profag, fils de

Vinas de Nasereria, comme procureur de Davin Cohen, son associé<sup>182</sup>, puis une seconde au même acquéreur, le 16 mai 1302<sup>183</sup>. Cette dernière, est voisine des biens de Samuel de Lunel et d'Abraham de Lodève.

Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, d'autres Juifs possèdent ou achètent des maisons au Castel-Moton : c'est le cas de Crescas d'en Massip qui, le 12 mai 1301, achète la maison des héritières de Philippe d'Orlhac. Celle-ci confronte celles de Bonmascip de Narbonne, d'Astruc d'en Abram et des héritiers de Douce de Noves<sup>184</sup>. De même, Daupio de Villefort achète le 3 avril 1302, deux maisons au Castel-Moton, dont une est voisine de celle d'Ysaac d'Avignon et de Crescas d'en Mascip<sup>185</sup>. Enfin, le 16 mai 1302, un mercier et son épouse vendent à Joseph de Narbonne une maison, sise au lieu-dit « *Podium Peccatoris* », voisine des biens de Mayron den Salvat, de Salomon de Lunel alias de Montpellier et de Ferrari de Capestang<sup>186</sup>.

Grâce à diverses sources, un état de la population du Castel-Moton au cours de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle peut être établi. Le premier de ces documents est le « *Libre en que son totz los v setes del flori per mueg del vin* » pour l'année 1383<sup>187</sup>. Trois registres du notaire Pons Esmeric, résidant dans l'île de Johan Despuys (ou dels Petz, plus tard du Four de Geniès)<sup>188</sup>, conservent la mémoire des habitants du Castel-Moton grâce aux nombreux actes passés chez lui, ou dans le quartier, par ses voisins juifs et leurs coreligionnaires de passage à Montpellier entre 1361 et 1390<sup>189</sup>. On découvre ainsi les étroites relations entre les Montpelliérains et les Juifs d'Avignon, Béziers, Carcassonne, Clermont-l'Hérault, Crest, Forcalquier, Lodève, Narbonne ou Tarascon, etc.

Le registre d'imposition et les minutes de Pons Esmeric livrent près de quatre-vingt-dix noms de Juifs montpelliérains. Certains font souvent appel à ses services, ce qui permet de suivre leur présence dans la ville pendant plusieurs décennies.

Liste des Juifs  
habitant la Baylie  
entre 1361 et 1394<sup>190</sup>

**Abram Astruc Calh**, entre 1374 et 1382.  
**Abram Bonnat Nassi**, frère de Salamias Bonnat Nassi, en 1374.  
**Abram Calh**, entre 1374 et 1383.  
**Aliguan Natan**, en 1383.  
**Aquinero ou Aquineto Dalbona [Bollène]**, entre 1374 et 1375.  
**Astruc Astruc Rossel**, de Tarascon, jadis habitant de Montpellier en 1370.  
**Astruc Bonnat Nassi ou Nasci**, entre 1369 et 1383.  
**Astruc Maynen**, en 1361.  
**Astrugia**, femme de Bonnat Astruc de Montellis, entre 1374 et 1375.  
**Astrugia**, veuve d'Isac de Abolona [= de Bollène], entre 1374 et 1375.  
**Astrugia**, épouse de Macip Jozep del Sestier, entre 1370 et 1383.  
**Bayloni Bois**, en 1382.  
**Belle Delsestier**, femme d'Abraam del Sestier, entre 1370/1371 et 1375.  
**Bendich Gracia**, entre 1374 et 1382.  
**Bofilh de Bosqueiras [Posquières]** demeure dans l'île de Jacques Arquier en 1383.  
**Bon enfant de Beura**, entre 1374 et 1383.  
**Bondia Saporta**, en 1375.  
**Bonizac Salamon** demeure dans l'île de Jean Posaran en 1383.  
**Bonnat Astruc de Moncelis**, entre 1370/1371 et 1382.  
**Bonneto Jacob**, en 1382.  
**Bonnat Salomon**, entre 1374 et 1380 (dit de Bédarrides, en 1382).  
**Brenda**, veuve de Rosse Lengles : 137[?]  
**Crescas Bonnat Nassi**, entre 1374 et 1382.  
**Crescas Jacob Francès**, en 1375.  
**Crescas Nasci**, entre 1375 et 1383.  
**Creyssi Davin** demeure dans l'île de Jacques Arquier en 1383.  
**Daniel Francès**, entre 1370/1371 et 1383.  
**David de Massilia**, en 1375.  
**Donelle**, veuve de Salamias Bonnat Nassi, en 1382.  
**Dulcia de Rocamartina**, entre 1382 et 1383.  
**Dulcis**, veuve de Mosse Bonnat, vers 1370.  
**Fospaneta**, femme de Vinas Perfat, vers 1370.  
**Gaison ou Guecon, Bon Ami**, entre 1380 et 1382.  
**Helias [ou Elias] de Loan**, entre 1376 et 1390.  
**Helie Natan**, entre 1380 et 1384.  
**Jacob Bonnat**, entre 1373 et 1375.  
**Jacob Francès**, entre 1361 et 1388.  
**Jacquelet Ysac** demeure dans l'île de Jacques Arquier en 1383.  
**Josep ou Josse Abest**, vers 1370-1380.  
**Jocep Astruc**, entre 1361 et 1375.  
**Jocep Astrugi Maymonis**, en 1374.  
**Jocep Bonnat**, entre 1361 et 1375.  
**Jocep ou Josse Bonnat Nassi**, entre 1374 et 1383.  
**Jocep Macip**, en 1374.  
**Jocep Macip Astruc ou Josse Macipi Astrugi**, entre 1370 et 1383.

**Josse Coyn** demeure dans l'île de Jean Posaran en 1383.

**Josse Doni** demeure dans l'île de Jacques Arquier en 1383.

**Josse Massip** demeure dans l'île de Jacques Arquier en 1383.

**Josse Massip** demeure dans l'île de Jean Posaran en 1383.

**Leno Tarascon al[ias] Sagelet, ou Leono Sagellerii**, entre 1370-1371 et 1373.

**Leo Mosse Cohen**, en 1374.

**Macies Rosel (= Macip Revel ?)**, demeure dans l'île de Jacques Arquier en 1383.

**Macip Jozep del Sestier**, époux d'Astruge, entre 1370 et 1383.

**Macip Revel, ou Ravelh**, entre 1370-1371 et 1375.

**Matana Bon An**, en 1382.

**Mathatie Dat**, en 1370-1371.

**Mayrona**, en 1361.

**Mayrona**, veuve de Crescas Ferreri de Lunello, de Forcalquier, épouse de Jocep de Carcassonne, d'Avignon, en 1374.

**Meriam Cominges**, femme de Jacob Francès, entre 1374 et 1381.

**Mosse Abram**, époux de Tolzana alias Pastoreta, entre 1369 et 1383.

**Mosse de Lunello**, vers 1370.

**Mosse de Stella**, vers 1370.

**Mosso Dony** demeure dans l'île de Jean Posaran en 1383.

**Narbone al[ias] Crégude**, femme d'Astruc Bonnat Nassi, entre 1382 et 1383.

**Posquerius**, en 1361.

**Salamias Bonnat Nassi**, entre 1374 et 1382.

**Salamias Ysac Nassi**, entre 1361 et 1378.

**Salomone Bonsenhor de Sadaron**, en 1374.

**Samuel Calh**, entre 1383 et 1387.

**Samuel Levi**, entre 1374 et 1383.

**Sanson Francès**, entre 1370/1371 et 1383.

**Tauros Ferrier**, en 1383.

**Tauros Marnan**, entre 1382 et 1383.

**Tolzana, alias Pastoreta**, femme de Mosse Abram, entre 1369 et 1377.

**Tolzana**, veuve de Boniamii Macip de Tarascon, entre 1374 et 1383.

**Vidal Artis (= Vitalis Astruc ?)** demeure dans l'île de Jean Posaran en 1383.

**Vinas Perfach, (ou Profag)** entre 1369 et 1383.

**Vitalis Abraam**, en 1361.

**Vitalis Astruc Maymonis**, en 1374.

**Vitalis Vitalis Astruc**, entre 1374 et 1382.

**Vitalis Vitalis Astruc Maymonis**, en 1374.

**Vitalis Vitalis Nassi**, en 1380.

**Vivonet (= Vinas ?) Profag** demeure dans l'île de Jean Posaran en 1383.

**Ysac Astruc de Vinetris**, en 1383.

**Ysac Abram**, entre 1370/1371 et 1382.

**Ysac Campiac de Carpentras**, époux de Graciete, entre 1372 et 1375.

**Ysac Salaman**, en 1361.

**Ysrael Loan**, vers 1370.

**Ysrael Levi**, entre 1374 et 1383.

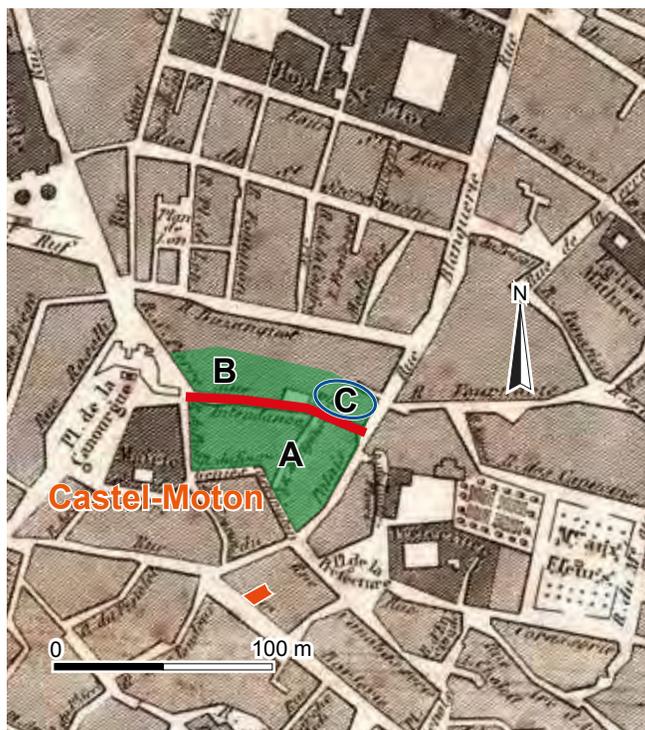


fig. 27 – Juiverie d'après les compoix et autres textes de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et du début du XV<sup>e</sup> siècle.

A : île de Jacques Arquier

B : île de Jean Posaran.

Entre ces deux îlots de maisons passe la rue dite des Juifs ou de la Juiverie (en rouge).

C : emplacement hypothétique de la synagogue et des écoles mentionnées en 1387. D'après les compoix « *la escola dels juzieus* » se trouve en Sainte-Croix dans l'île de Jean Posaran.

Le notaire enregistre les contrats par centaines, ils sont liés pour la plupart au négoce et permettent de relever les noms des plus actifs habitants du quartier. Parmi eux figurent Hélié Natan qui apparaît 11 fois entre 1380 et 1384 ; Bonnat Astruc de Montcelis 13 fois entre 1370 et 1382 ; Crescas Bonnat Nassi 13 fois entre 1374 et 1382 ; Astruc Bonnat Nassi plus de 20 fois entre 1369 et 1383 ; Helias de Loan 21 fois entre 1376 et 1390 ; Jocep Macip Astruc 26 fois entre 1370 et 1383 ; Salamias Bonnat Nassi, 14 fois entre 1374 et 1382. Celui qui détient le record d'actes est Jacob Francès avec plus de 60 occurrences entre 1361 et 1388. Enfin certaines femmes juives font preuve d'une activité considérable comme Tolzana, veuve de Bonami Macip, qui, entre 1374 et 1383, n'apparaît pas moins de 25 fois devant le notaire.

Les notaires précisent toujours le lieu de passage des actes. La plupart du temps, c'est à l'office notarial mais parfois ils le sont au domicile d'une des parties ou chez un témoin. Cette précision apporte une précieuse indication sur les demeures occupées par plusieurs Juifs du quartier.

Actes passés dans les maisons de	Dates des actes	Livre de 1383
<b>Macip Revel</b>	12/10/1374 15/11/1374 17/11/1374	
<b>Jocep Macip Astruc</b>	12/10/1374 19/01/1374 as	1383
<b>Josse Massip</b>		
<b>Ysac Compiac</b>	17/10/1374 31/01/1374 as	
<b>Mosse Abram</b>	20/05/[1370-1371 ?] 15/12/1374 08/01/137[?]	
<b>Astruc Bonnat Nassi</b> <b>Astruc Nasi</b>	30/12/1374	1383
<b>Vitalis Vitalis Astruc</b>	04/01/1374 as 07 ?/04/1380	
<b>Salamie Bonnat Nassi</b>	19/01/1374 as	
<b>Hélie Natan</b> <b>Aliguan [Helias] Natan</b>	10/05/1380	1383
<b>Jacob Francès et Helias de Loan</b> <b>Elyas [Helias] de Loan</b>	16/05/1380	1383
<b>Jacob Francès</b>	09/01/137[?] 10/01/137[?] 12/01/137[?] 16/05/1380 09/04/1382	1383
<b>Vinas Perfat</b>	04/01/137[?] 12/01/137[?]	1383
<b>Vivonet [Vinas] Profag</b>		
<b>Mathatie Dat</b>	07/01/137[?]	
<b>Ysrael Loan ou I[s]raël Levy en 1383</b>	08/01/137[?]	1383
<b>Bele, femme d'Abram de Sesterio</b>	30/04/[1370-1371 ?]	

Actes passés dans les maisons de	Dates des actes	Livre de 1383
<b>Astruga del Sestier</b>		1383
<b>Sanson Francès Mariage avec Joya</b>	05/05/[1370-1371 ?] 08/04/1382	1383
<b>Ysac Abram</b>	17/03/[1370-1371 ?]	
<b>Bonnat Astruc de Montillis</b>	[?]/05/[1370-1371 ?]	
<b>Daniel Francès</b>	[?]/05/[1370-1371 ?]	1383
<b>Crescas Bonnat Nassi</b>	30/12/1382	
<b>Josse Coyn [Cohen]</b>		1383
<b>Mosso Dony</b>		1383
<b>Bonizac Salamon</b>		1383
<b>Mosse Abraam</b>		1383
<b>Elyas de Loan</b>		1383
<b>Dossa de Rocamartina</b>		1383
<b>Tolzana</b>		1383
<b>Vidal Artis</b>		1383
<b>Abraam Calh</b>		1383
<b>Bolilh de B[=P]osqueiras</b>		1383
<b>Samuel Calh</b>		1383
<b>Josse Doni</b>		1383
<b>Creyssi Davin</b>		1383
<b>Jacquelet Ysac</b>		1383
<b>Samuel Levy</b>		1383
<b>Macies Rosel</b>		1383

Le « *Libre en que son totz los v setes del flori per mueg del vin* », rédigé en 1383, conserve les noms de vingt-huit Juifs assujettis à la taxe imposée sur les récoltes. Tous résident au quartier de Castel-Moton<sup>191</sup>. On trouve dans l'île de Jean Posaran : Josse Coyn, Mosso Dony, Bonizac Salamon, I[s] raël Levy, Mosse Abraam, Samson Franssès, Elyas de Loan, Jacob Franssès, Dossa de Rocamartina, Aliguan [Helias] Natan, Astruc Nasi, Josse Massip, Vivonet [Vinas] Profag, Tolzana, Vidal Artis, et dans l'île de Jacques Arquier : Abraam Calh, Daniel Franssès, Bolilh de Bosqueiras, Astruga del Sestier, Samuel Calh, Josse Masip, Josse Doni, Creyssy Davin, Jacquelet Ysac, Samuel Levy, Macies Rosel (fig. 27).

Ce document complète les données fournies par les minutes de Pons Esmeric et confirme qu'au cours de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, l'habitat juif s'étend au moins sur les deux îlots de Jean Posaran et de Jacques Arquier desservis par l'actuelle rue de la Vieille-Intendance, en contact direct avec le Castel-Moton.

## Les métiers du Castel-Moton

En 1397, à l'arrière d'une maison que Jacques Arquier possède au Castel-Moton se trouve une ruelle appelée traverse, « *a parte retro cum traversa* »<sup>192</sup>. Cette mention rappelle que ce quartier est parcouru, comme les autres quartiers de la ville, par un réseau de venelles traversant les îlots en tous sens. Ces venelles, pour la plupart obturées par des constructions tardives, ne sont connues que par les anciens plans terriers. Ainsi l'île du Four-Géniès était traversée par une « *androne* » transformée en cour à l'arrière des maisons<sup>193</sup>. De même l'île du Puits-des-Esquilles était divisée en trois par deux venelles, l'une conservée portant successivement le nom de rue de Bombe-Cul puis du Figuier, et l'autre représentée et désignée par le mot « *androne* » sur un plan ancien (fig. 28). Par endroits la rue du Figuier n'atteint pas la largeur de 1,50m.



fig. 28 – L'île de Jacques Arquier dite plus tard du Puits des Esquilles d'après un plan terrier du XVIII<sup>e</sup> siècle (A. M. M., II 649). Le notaire Pons Esméric habitait dans l'île voisine dite du Four de Geniès.

Au Moyen Âge, ces venelles donnaient accès au cœur des îlots qui abritaient une intense activité artisanale et commerciale liée au traitement des cuirs et à la production textile dont la toponymie a conservé la mémoire comme la rue de la Sabaterie c'est-à-dire des cordonniers (ancien nom de la rue de la Barralerie), ou encore de la Blanquerie. Cette dernière rue menait aux tanneries se trouvant au bas de la ville, dans et hors les murs, notamment au faubourg de Villefranche où Jusse, fils de Durant de Lunel, achète les revenus de deux ateliers de mégissier le 22 octobre 1293<sup>194</sup>. Le nommé Bondic mentionné le 28 avril 1292 exerce la profession de corroyeur<sup>195</sup>, tandis qu'Abram de Saint-Gilles celle de « *corraterius* », c'est-à-dire de tanneur<sup>196</sup>.

Juifs et Chrétiens s'adonnaient aussi à la production textile et à son négoce, et on voit Marie Orlhac, veuve d'un mercier, et Jusse de Abolona [de Bollène] avec Astruga, sa femme passer contrat le 27 octobre 1293 à propos d'une vente de soie<sup>197</sup>. Le même jour, chez le même notaire, un teinturier reconnaît devoir à un mercier de la soie qu'il remboursera en soies teintes de vert, noir et rouge<sup>198</sup>. La toponymie rappelle le souvenir du commerce de toiles de chanvre avec la rue de la Canabasserie, le travail de la soie avec la rue de la Corrasserie<sup>199</sup> et celui des ateliers de teinturier avec la rue



fig. 29 –Vestiges d’une probable cuve de teinturier du XIII<sup>e</sup> siècle découverts dans la maison de la rue de la Barralerie.

de la Teinturerie. En 1397, la rue de la Teinturerie se confond avec celle de Castel-Moton<sup>200</sup>. Ainsi, la maison du canabassier Jacques Arquier, se trouvait à la rue de Castel-Moton aussi nommée rue de la Teinturerie du Castel-Moton, « *hospicium situatum in carreria castro mutonis Montispessulanum sive in carreria tinctuarie* » et « *carreria recta tinctuarie castri mutonis* »<sup>201</sup>.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, la teinturerie est une activité prospère du quartier<sup>202</sup>. Plusieurs Juifs s’adonnent à ce travail : le 8 avril 1269, le Juif Crescas d’Aix, courtier en étoffes d’écarlate, bénéficie de l’indulgence du roi d’Aragon, après avoir frappé un officier qui lui avait ordonné de cesser le courtage de l’écarlate et de livrer le vase dans lequel il portait la teinture<sup>203</sup>. En 1293, plusieurs d’entre eux, Daupio, Barbas, fils de Massip d’Aix, et Nathan, sont qualifiés de « *tincturerius* »<sup>204</sup>. Un élément archéologique témoigne peut-être de cette activité artisanale : l’exploration de l’immeuble de la rue de la Barralerie a mis au jour une construction circulaire du XIII<sup>e</sup> siècle de 3,40 m de diamètre, qui paraît être une cuve de teinturier<sup>205</sup> (fig. 29).

Le 20 juillet 1272, Jacques d’Aragon règlemente l’exercice de la médecine et défend à quiconque, y compris les Juifs, d’exercer dans sa ville de Montpellier sans avoir subi un examen préalable<sup>206</sup>. Parmi les Juifs de Montpellier quelques-uns exercent la médecine, comme Mossé de Béziers qui est qualifié de « *physico* » en 1293<sup>207</sup>. Selon la décision prise par Jacques d’Aragon, Mossé devrait avoir subi l’examen requis. Après le passage de la ville sous l’autorité du roi de France, le 27 décembre 1362, un mandement restreint l’activité des médecins juifs<sup>208</sup>. Il se conforme d’ailleurs aux prohibitions édictées en 1246 par le concile de Béziers interdisant aux Chrétiens, sous peine d’excommunication, de recevoir des

soins de la part d'un médecin juif<sup>209</sup>. En conséquence, au cours de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, si quelques Juifs étudient la médecine à Montpellier, comme Abraham fils de Meshullam Avigdor d'Arles (avant 1379) et Léon Joseph de Carcassonne (auprès du chancelier Jean de Tournemire entre 1390 et 1394)<sup>210</sup>, ils ne peuvent exercer dans la ville. Les minutes du notaire Pons Esmeric confirment cette situation : elles mentionnent les noms de médecins, tels Vitalis d'Amiliano<sup>211</sup> ou Abram de Carcassonne<sup>212</sup>, qui n'exercent pas à Montpellier mais à Avignon où ils demeurent.

### **De la ségrégation à l'expulsion de 1394**

Si l'expulsion des Juifs demeurant dans la Rectorie est bien documentée dès 1306 comme le confirme la vente de leurs biens au profit de Philippe le Bel, il n'en est pas de même pour ceux demeurant la Baylie dépendant de l'autorité de Jacques II de Majorque, si ce n'est l'accord passé entre les deux souverains en 1308<sup>213</sup>.

Le retour des Juifs dans le royaume de France est autorisé en 1315 par Louis X le Hutin pour douze ans. Cette durée n'est pas respectée et ils sont à nouveau expulsés en 1323. Leur exil de France dure jusqu'en 1359<sup>214</sup>. On ignore quel fut l'impact de ces expulsions sur les Juifs de la Baylie avant la vente de Montpellier par Jacques III de Majorque à Philippe de Valois en 1349. Cependant, le silence de la documentation semble attester leur l'absence de Montpellier entre 1323 et 1359.

Le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle ouvre une longue période de crises successives provoquées par la guerre, la peste, la récession économique.

La condition des Juifs de Montpellier se dégrade et ils subissent les mêmes vexations que leurs coreligionnaires du royaume de France. Le 6 octobre 1362, les consuls se plaignent qu'ils ne portent pas « *marque notable pour les distinguer d'avec les Crétiens, d'où arrivoient souvent des scandales* »<sup>215</sup>. Le 27 décembre de la même année, un mandement

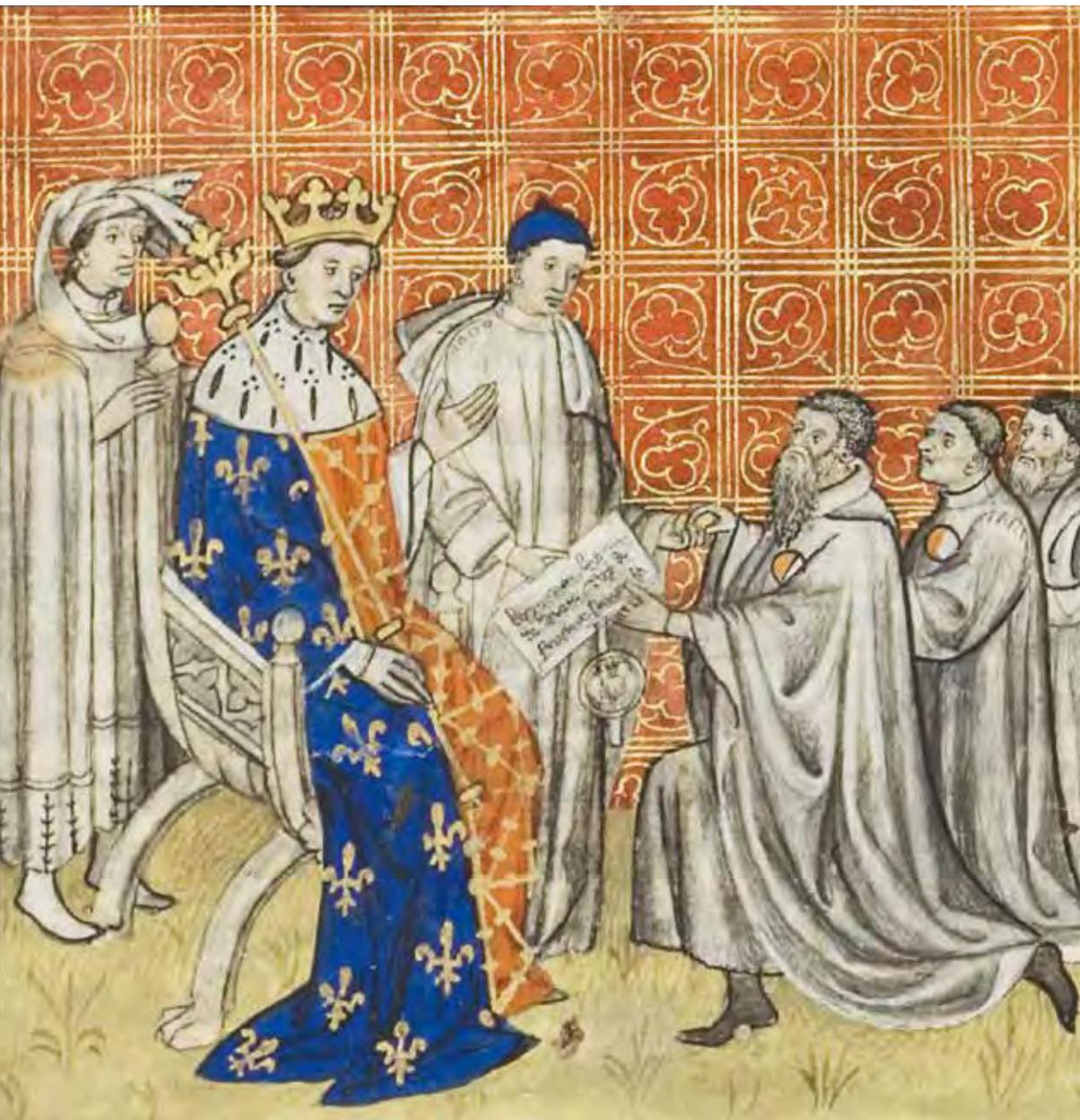


fig. 30 – Louis X le Hutin recevant des Juifs et leur remettant un diplôme. Ces derniers portent la rouelle mi-rouge mi-blanche apposée sur leur manteau (Ms 512, *Grandes Chroniques de Saint Denis*, fol. 339. © Bibliothèque municipale de Toulouse).

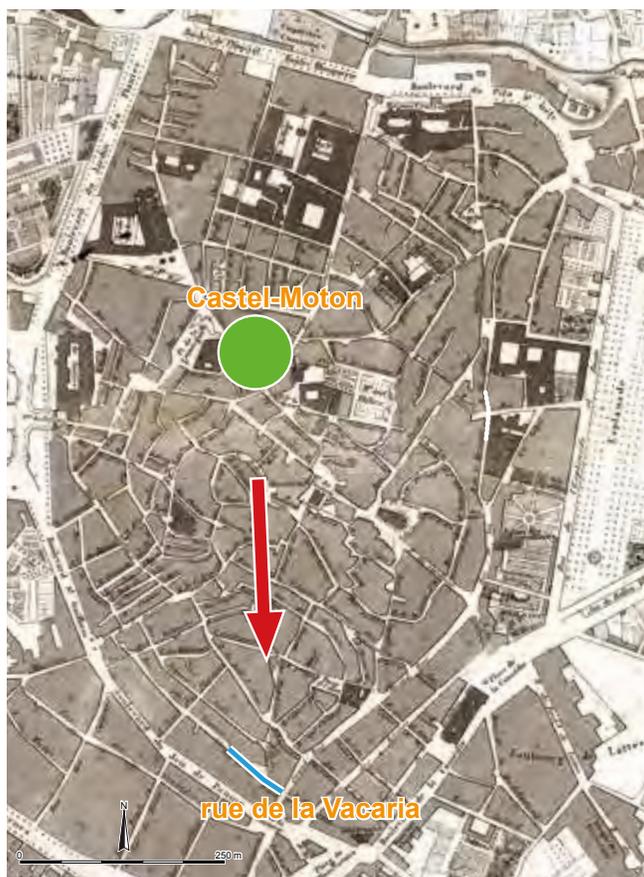


fig. 31 – Le projet d’expulsion du Castel-Moton. Le 18 juin 1365, le duc d’Anjou demande au bayle de Montpellier de faire sortir les Juifs du Castel-Moton et de leur assigner comme résidence la rue de la *Vacaria* près de la porte de la Saunerie. Apparemment, cet ordre n’a pas été suivi d’effet.

oblige tous les Juifs à porter un signe distinctif<sup>216</sup>. Par des lettres du 18 janvier 1373, l’obligation du port d’une « *rouelle moitié rouge et moitié blanc sur leurs habits ou manteaux, en lieu qu’elle puisse être veüe* » est rappelée aux Juifs<sup>217</sup> (fig. 30). Le climat d’insécurité grandissant au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle oblige à envisager un repli intra-muros d’une partie de la population des faubourgs pour la protéger des exactions et rapines des Grandes Compagnies de routiers. Le duc d’Anjou demande alors au bayle de Montpellier, le 18 juin 1365, de chasser les Juifs qui habitent le quartier de Castel-Moton, lieu jugé spacieux et sain, et de leur assigner comme résidence la rue de la *Vacarié* (l’actuelle rue Alexandre Cabanel) près de la porte de la Saunerie pour établir à leur place les habitants des faubourgs<sup>218</sup> (fig. 31). Mais l’ordre ne semble pas avoir été suivi d’effet car, à ce jour, aucune mention de Juif habitant dans la rue de la *Vacarié* n’a été trouvée. La question est de savoir s’ils se maintiennent dans le

quartier de Castel-Moton malgré le projet d'expulsion du duc d'Anjou<sup>219</sup>. Apparemment ils ne se sont pas retirés et l'on constate que certains y demeurent sans interruption comme Jacob Francès entre 1361 et 1388, Jocep Bonnat entre 1361 et 1375, Salamias Ysac Nassi entre 1361 et 1378. Ces derniers ne furent donc pas contraints de quitter les lieux mais la ségrégation se durcit. Afin de limiter efficacement les contacts entre Juifs et Chrétiens, le 6 mai 1368, un puits leur est attribué avec interdiction de boire une autre eau<sup>220</sup>. Le même jour, interdiction est faite aux bouchers chrétiens de vendre de la viande aux Juifs qui auront une boucherie spécifique<sup>221</sup>. Cela n'empêche pas les autorités municipales et royales de demander aux Juifs de participer au financement des fortifications de la ville. Aussi, quand la situation se dégrade et que les Grandes Compagnies menacent la ville, le 18 février 1374 (n.s.), Charles de Navarre ordonne à ses officiers de faire contribuer les Juifs à la construction d'une nouvelle muraille défensive dite la Palissade<sup>222</sup>. Enfin, toutes ces persécutions se concluent par la décision du 17 septembre 1394 de Charles VI d'expulser du royaume de France tous les Juifs et Juives demeurant « *tant en Languedoc comme en Languedoyl* »<sup>223</sup>.

## Les cimetières

Les nécropoles juives ont intéressé Pierre Gariel qui, au XVII<sup>e</sup> siècle, écrivait à leur propos : « *Leurs Cimetières y avoient quelques raretez, qui n'estoient pas vulgaires : Et entre autres on estimoit un Marbre qui portoit une chaisne semée de larmes, & de certains mots Hebreux, qui signifioient : Nous ne sommes pas même libres dans nos tombeaux et la mort qui deslie les autres, nous tient toujours liez* »<sup>224</sup>. Reste à savoir où se trouvaient ces cimetières. Les archives permettent de repérer sur le territoire de Montpellier trois nécropoles : celle qui jouxtait le couvent des Augustins, celle du faubourg du Courreau et enfin celle de Villefranche (fig. 32). Au XIII<sup>e</sup> siècle, les Juifs de Montpellier demeurant dans deux quartiers dépendant chacun d'un seigneur distinct, il était donc normal que chaque communauté possède son propre cimetière. La communauté demeurant sur la Rectorie disposait apparemment d'un cimetière hors les murs, au-delà du faubourg du Pila-Saint-Gély, juste après avoir franchi le pont enjambant le Verdanson, non loin du couvent des Augustins, à gauche en se dirigeant vers Nîmes. De son côté, la communauté demeurant dans le domaine du seigneur laïc a eu le sien au faubourg de Villeneuve jusqu'en 1263<sup>225</sup>, puis un second au faubourg de Villefranche, jusqu'en 1394.

### 1-Le cimetière jouxtant le couvent des Augustins

Ce cimetière, le plus ancien mentionné, apparaît au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, à la suite d'une protestation des frères de l'ordre de Saint Augustin. Selon une bulle d'Alexandre IV (pape de 1254 à 1261) datée du 3 février 1255 (1256 n.s.) et adressée aux consuls de Montpellier, les Augustins se plaignent « *que les Juifs de Mompelie se faisoient ensevelir le long du réfectoir des dits frères, ce qui leur estoit à scandale* »<sup>226</sup> (fig. 33). Quelques années après, dans le voisinage des couvents des Augustins et des Trinitaires, un nommé Salomon, Juif converti, détient une propriété qui se situe



fig. 32 – Emplacement des cimetières juifs dans les faubourgs sur le plan de Montpellier de 1879 :

1 : Le cimetière voisin des Augustins, avant 1255.

2 : Le cimetière où fut bâti le *studium* de Valmagne, avant 1263.

3 : Le cimetière du jardin Farel, de 1319 à l'expulsion de 1394.

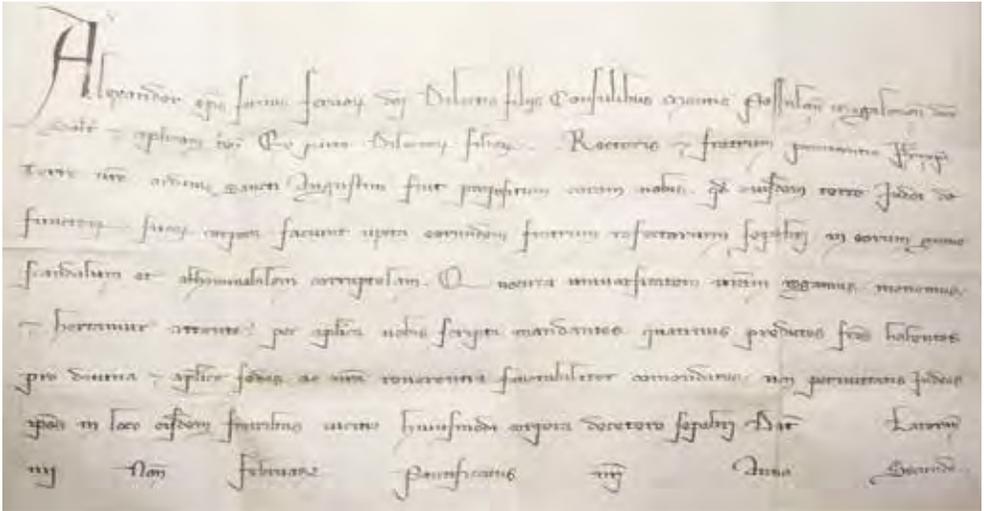


fig. 33 – Bulle du pape Alexandre IV de février 1256, adressée aux consuls de Montpellier à propos du cimetière des Juifs, établi au voisinage du réfectoire des Augustins (A. M. M., Louvet n° 2244).

fig. 34 – Plan publié par Charles d'Aigrefeuille en 1737 figurant, au-delà du pont sur le Verdanson, en bordure de la route de Montpellier à Nîmes, l'emplacement du couvent des Augustins (n° 64) et de celui des Trinitaires (n° 65)

non loin de l'ancien cimetière<sup>227</sup>. Le souvenir de ce lieu de sépulture se maintient 150 ans plus tard par la mention du lieu-dit « *al semeteri dels juzious* »<sup>228</sup>.

Le plan publié par d'Aigrefeuille en 1737, permet de situer ces couvents à la sortie du faubourg du Pila-Saint-Gély, sur la route se dirigeant vers Nîmes et Saint-Gilles (fig. 34). L'emplacement du couvent des Augustins est bien identifié, à gauche du chemin en sortant de la ville juste après le pont enjambant le Verdanson. Malheureusement, on ignore où se trouvait le réfectoire en question ce qui nous réduit à n'avoir qu'un emplacement approximatif pour le cimetière juif<sup>229</sup>.

## 2-Le cimetière du Courreau

Le deuxième cimetière mentionné est celui situé au sud de la ville, dans le faubourg du Courreau. L'abbaye de Valmagne y possédait un établissement construit sur une terre que Guilhem VI avait donnée en 1161<sup>230</sup>. À peine plus d'un siècle plus tard, le 7 juin 1263, Jacques d'Aragon offre à l'abbé de Valmagne le lieu servant de cimetière pour y établir un *studium* de théologie<sup>231</sup>. L'acte, jadis conservé à l'abbaye de Valmagne, a été entièrement retranscrit et publié par d'Aigrefeuille en 1739<sup>232</sup>. Le chanoine indique que fut passé « *un compromis entre l'abbé de Valmagne, & la communauté des Juifs de Montpellier, dans lequel il est dit, que les Juifs approuvent le don de leur cimetière, fait par le roi au collège de Valmagne, & que l'abbé leur donnera dix livres pour en faire retirer les ossements de leurs morts* ». Un toponyme a gardé le souvenir de cette nécropole un siècle après la donation de Jacques le Conquérant. Quelques textes en témoignent. D'abord en 1347, quand Jacques III de Majorque vend divers droits à un marchand de la ville, il est question d'une terre située près du lieu-dit le cimetière des Juifs<sup>233</sup>. Ensuite, le 9 janvier 1375 (n.s.), lors du bail d'une maison dépendant de l'abbaye de Valmagne, le notaire précise que celle-ci se trouve hors de la Commune Clôture, dans la Palissade, près



fig. 35 – Détail du plan de Louise Guiraud (1895), situant le cimetière des Juifs donné à l'abbaye de Valmagne en 1263.

de la Dougue des Pélissiers, dans la rue des Changeurs, au lieu anciennement appelé le cimetière des Juifs<sup>234</sup>. Enfin, en 1382 et 1383, les registres d'imposition signalent encore, dans *le septen de Saint-Firmin de Foras en la palissade*, un îlot nommé « *Yrla del semiteri dels Juzieus* »<sup>235</sup>. D'après la liste des îles mentionnées dans ce registre, il s'agit à l'évidence du cimetière du faubourg du Courreau (fig.35). Malheureusement, à ce jour, aucun document ne permet d'identifier assurément le lieu où les Juifs ont pu transférer leurs défunts en 1263, probablement au faubourg de Villefranche.

### 3-Le cimetière de Villefranche

Les ossements furent certainement transportés dans une terre dépendant du domaine du roi d'Aragon. Peut-être vers Boutonnet au faubourg de Villefranche ? Mais rien n'est certain car la nécropole de ce faubourg semble être, d'après les sources, de création plus récente. En effet, selon les chanoines Gariel et d'Aigrefeuille, les officiers du roi Sanche accordent aux Juifs, en 1319, la permission d'acquérir une terre pour y établir « *un cimetière pour ceux de leur nation* »<sup>236</sup>. Cependant les chanoines ne donnent aucune référence justifiant leurs dires à propos de cette autorisation.

Il est toutefois certain qu'il existait un cimetière juif dans ce faubourg car la documentation médiévale le mentionne plusieurs fois. Ainsi, le 6 octobre 1329, il est question d'une voie qui va du cimetière des Juifs vers Saint-Côme et qui

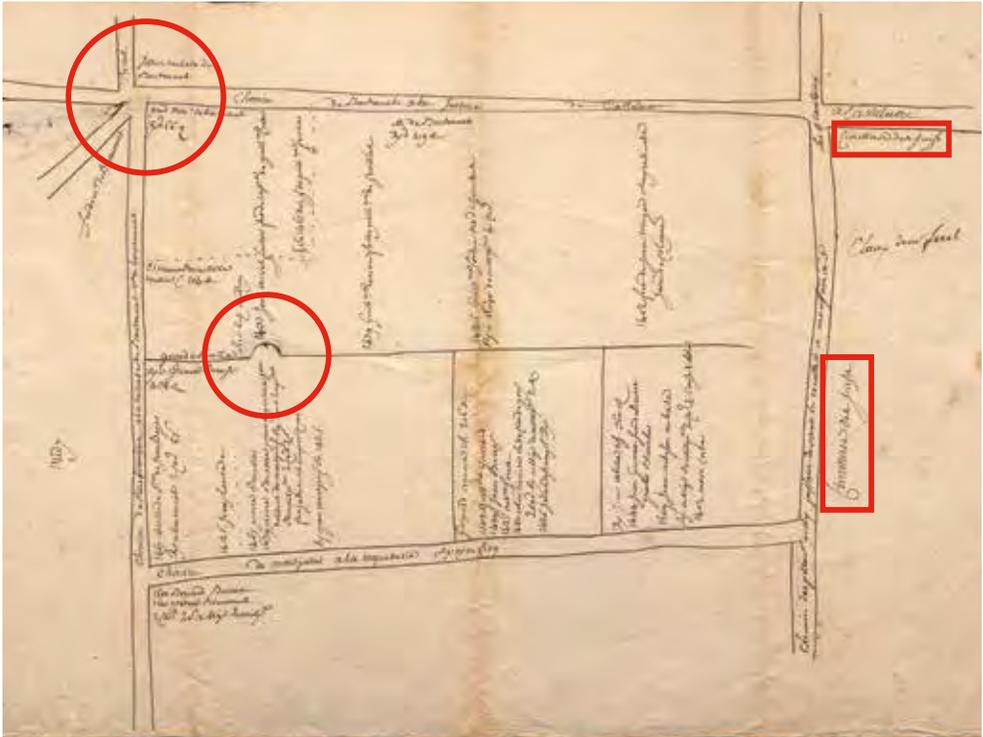


fig. 36 - Le cimetière de Villefranche, de 1319 à l'expulsion de 1394. Plan du XVIII<sup>e</sup> siècle indiquant par deux fois l'existence du cimetière des Juifs (mentions encadrées). Les indices topographiques permettant de repérer l'emplacement du cimetière se trouvent dans les cercles rouges (A. M. M., II 40).



fig. 37 - Le cimetière de Villefranche, de 1319 à l'expulsion de 1394. Report des indices topographiques permettant de localiser le cimetière sur le plan de Montpellier de 1879.

pourrait s'identifier avec l'actuelle rue Marie-Caizergues<sup>237</sup>. Le 30 décembre 1347, lors de la cession de droits d'usage sur divers biens dont Jacques III, roi de Majorque, se réserve la seigneurie directe, le cimetière des Juifs est cité<sup>238</sup>. Ensuite, le dernier jour de septembre 1374, à l'occasion de la vente d'une terre, le notaire précise qu'elle se trouve dans le terroir de Boutonnet au lieu-dit le cimetière des Juifs, « *in territorium de Botoneto in loco dicto al sementeris dels Juzueus* »<sup>239</sup>. Quelques décennies plus tard, la nécropole est plusieurs fois signalée comme confront dans les compoix de Sainte-Croix et de Saint-Firmin<sup>240</sup>. Plusieurs textes du xv<sup>e</sup> siècle permettent d'affiner sa localisation : un acte de 1458 concerne une terre sise dans le territoire et la juridiction de Boutonnet, au lieu-dit le Cimetière des Juifs, le long du chemin public allant de Boutonnet à Saint-Antoine<sup>241</sup> ; en 1487, il est question d'un champ, situé au cimetière des juifs et confrontant le chemin allant de la porte de Villefranche vers Montferrier et le val de Montferrand<sup>242</sup> ; enfin en 1492, un acte indique que le cimetière des Juifs joint le chemin allant au terroir de Roqueturière<sup>243</sup>.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, d'Aigrefeuille rapporte les découvertes faites par un habitant de la ville « *hors la porte du Legassieu, entre les Recolets & Boutonnet, où le Sr Vernioles, faisant remuer la terre pour les travaux de son jardin, il trouva grand nombre de tombeaux & de corps-morts, qui avoient tous une bague au doigt, & des bandelettes autour du corps ; ce qui lui ayant donné la curiosité d'aller consulter les registres de l'hôtel-de-ville, il trouva que ç'avoit été un cimetière des Juifs* »<sup>244</sup>. Louis Grasset-Morel, reprenant les indications du chanoine, explique que ce cimetière correspondait au jardin « *dans lequel a été bâti le Petit Séminaire, qui a longtemps été désigné sous le nom de Farel, son ancien propriétaire. Le souvenir s'en est perpétué par la tradition, puisque des plans de ce même siècle indiquent le cimetière au jardin Farel. Il est certain qu'il disparut lorsque la présence des Juifs ne fut plus tolérée à Montpellier* »<sup>245</sup>.



En 1928, Joseph Berthelé identifie le cimetière des Juifs à Villefranche<sup>246</sup>. Un plan des archives communales (fig. 36 )<sup>247</sup> permet de le localiser précisément au carrefour des rues de Nazareth et du 81<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, à l'emplacement de l'actuel Lycée d'excellence<sup>248</sup> (fig.37). Ce cimetière est volontairement implanté le plus loin de la ville, aux confins de la Baylie dont la limite suit exactement le chemin de Nazareth la séparant de la seigneurie de Boutonnet (fig. 38). En 2010, quelques ossements y ont été fortuitement mis au jour lors du creusement d'une tranchée.

fig. 38 – Le jardin Farel, à l'angle des rues de Nazareth et du 81<sup>e</sup> régiment d'infanterie, où se trouvait le cimetière juif.

## Conclusion

fig. 39 – 1, rue de la Barralerie. Hôtel construit par le notaire Dominique Auteract, englobant la maison Montade.

La relecture des textes livrés par l'érudition ainsi que le dépouillement de quelques fonds d'archives permettent d'avoir une vision actualisée des établissements et des lieux d'habitat des Juifs montpelliérains.

Deux juiveries, aux destinées et conditions différentes, existent à Montpellier. Toutes les deux sont établies auprès de la résidence du seigneur des lieux : l'une dans la Rectorie sur la frange orientale de la ville près de la maison de l'évêque de Maguelone,



et l'autre dans la Baylie, au nord-ouest et aux abords immédiats de la résidence de Guilhem VI. Le statut des Juifs de la Baylie s'avère nettement plus favorable que celui des Juifs de la Rectorie. Dans la Baylie, les Juifs sont regroupés en une *aljama* qui dispose de représentants auprès du roi d'Aragon.

Les archives permettent de localiser les édifices juifs dans la ville de manière parfois différente de ce qui était admis jusqu'à présent. Dans la Baylie, sous l'autorité des Guilhem, puis des souverains aragonais et majorquins, la communauté bénéficie de tout un équipement culturel (écoles, synagogue, maison de l'aumône, bain, boucherie) qui n'existe pas dans l'autre portion de la ville. Les écoles disposent d'une maison au moins dès 1201. Les textes de 1270, 1277, 1301 et 1387 citent la même synagogue qui existe depuis un certain temps sans que l'on puisse en déterminer la date exacte de création sinon avant 1270. Elle est probablement bien plus ancienne et peut-être antérieure à 1201, date de la première mention des écoles. La présence d'une synagogue est certainement aussi ancienne que les premières mentions attestées de Juifs dans la ville des Guilhem. Il en est de même pour le bain. Si aucune donnée textuelle ne précise avec certitude son emplacement, l'exception typologique des lieux confirme sa fonction et ses caractères architecturaux le datent des dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle.

À aucun moment il n'existe un ghetto matérialisant une séparation des populations et, jusqu'à leur expulsion définitive, les Juifs côtoient les Chrétiens. Le quartier de résidence des Juifs de la Baylie s'étend, dès l'origine, de la rue de la Vieille-Intendance, jadis nommée de la Juiverie, jusqu'à la rue de la Barralerie, son emprise étant le quartier de Castel-Moton. La connaissance du cadre de vie de la communauté juive de Montpellier au Moyen Âge progresse mais reste encore bien lacunaire. L'archéologie, ainsi que la recherche et l'analyse de nouveaux textes, permettront dans l'avenir de répondre à quelques-unes des questions restant en suspens et compléteront les connaissances sur l'histoire des Juifs montpelliérains au Moyen Âge.

## Bibliographie

Aigrefeuille (Charles d'), *Histoire de la ville de Montpellier depuis son origine jusqu'à notre temps ; avec un abrégé historique de tout ce qui précéda son établissement ; à laquelle on a ajouté l'histoire particulière des juridictions anciennes et modernes de cette ville, avec les statuts qui lui sont propres.* Montpellier, Jean Martel, 1737.

Aigrefeuille (Charles d'), *Histoire de la ville de Montpellier, seconde partie contenant l'origine de son église, la suite de ses évêques, ses églises particulières, ses monastères anciens & modernes, ses hôpitaux. Avec un abrégé historique de son université & de ses collèges.* Montpellier, Rigaud père & fils, 1739.

Amelin (Jean-Marie), *Guide du voyageur dans le département de l'Hérault.* Paris et Montpellier, Gabon et compagnie libraires, 1827.

Amelin (Jean-Marie), *Plan topographique de la ville de Montpellier avec les changemens qui y ont été opérés jusqu'en l'année 1846.*

Astruc (Jean), *Mémoires pour servir à l'histoire de la faculté de médecine, par feu M. Jean Astruc, médecin consultant du Roi, ancien professeur de la faculté de Médecine de Montpellier, docteur régent de celle de Paris, & professeur royal, revus & publiés par M. Lorry, docteur régent de la faculté de médecine de Paris.* Paris, P. G. Cavelier, 1767.

Ayasse (Alexandre), Gomez (Monique), Harmann-Virnich (Andreas), Markiewicz (Christian), Pribetich-Aznar (Claude), *Étude archéologique du complexe médiéval, 1, rue Barralerie, Phase 1. Rapport final d'opération.* Aix-en-Provence, Laboratoire d'Archéologie Médiévale Méditerranéenne, CNRS UMR 6572, 2010.

Azémard (Émile), *Étude sur les Israélites de Montpellier au Moyen Âge.* Nîmes, Établissements Azémard Coussins, 1924.

Bédarride (Israël), *Les Juifs en France, en Italie et en Espagne. Recherches sur leur état depuis leur dispersion jusqu'à nos jours sous le rapport de la législation, de la littérature et du commerce.* Paris, Michel Lévy frères, 1859.

Tudèle (Benjamin de), *Voyages de Rabbi Benjamin, fils de Jona de Tudèle, en Europe, en Asie et en Afrique, depuis l'Espagne jusqu'à la Chine.* Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, 1734.

Blumenkranz (Bernhard) (dir.), *Art et archéologie des Juifs en France médiévale.* Toulouse, Privat, 1980.

Bofarull y Sans (Francisco de), *Jaime I el conquistador y la comunidad judia de Montpellier*, in *Boletin de la real academia de buenas letras de Barcelona*, 5, 1909-1910, p. 484-492.

Bonnet (Émile), *Les séjours à Montpellier de Jacques le Conquérant, roi d'Aragon*, in *Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier*, 2<sup>e</sup> série, t. 9, 1928, p. 153-232.

Boüard (Michel de), *Archéologie : l'affaire de la synagogue de Rouen*, in *L'Histoire*, n° 48, septembre 1982, p. 80-84.

*Bulletin historique de la ville de Montpellier*, n° 7, 1986.

Carmoly (Éliakim), *Histoire des Médecins Juifs anciens et modernes*. Bruxelles, Société encyclographique des sciences médicales, 1844.

Catafau (Aymat), Fontaine (Denis), *Le Call juif de Perpignan : nouveaux aperçus*, in *Revue des études juives*, 2018, tome 177, fasc. 1-2, p. 75-134.

Chalon (Michel), Florençon (Patrick), *Témoignages sur la présence des Juifs à Lunel au Moyen Âge*, in *Des Tibbonides à Maïmonide. Rayonnement des Juifs andalous en pays d'Oc médiéval*. Paris, Les éditions du Cerf, Collection Nouvelle Gallia Judaïca, 2009, p. 61-72.

Coste (Léon), *Les transformations de Montpellier depuis la fin du dix-septième siècle jusqu'à nos jours*. Montpellier, Charles Boehm, 1893, p. 116-120.

Denjean (Claude), *L'espace et la diaspora juive méridionale et ibérique (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, in *Autrepart*, 22, 2002, p. 37-51.

Dulieu (Louis), *L'école de médecine de Montpellier a-t-elle été fondée par des médecins juifs ?* in *Les Juifs à Montpellier et dans le Languedoc, du Moyen Âge à nos jours*. Montpellier, Centre de recherches et d'études juives et hébraïques, Université Paul-Valéry, 1988, p. 93-98.

Duval-Jouve (Joseph), *Les noms des rues de Montpellier, étude critique et historique*. Montpellier, C. Coulet et Barthez, libraires, 1877.

Escuret (Louis-Henri), *Vieilles rues de Montpellier*. Montpellier, chez l'auteur, 1964.

Fabre (Albert), *Montpellier : portraits, scènes historiques, œuvres d'art, monuments*. Montpellier, sans nom d'éditeur, ni date [vers 1897], 4 albums.

Fabre (Ghislaine), Lochard (Thierry), *Montpellier, la ville médiévale*. Paris, Imprimerie Nationale, 1992.

Fabre (Ghislaine), Lochard (Thierry), *Montpellier*, in *Villages et ville au Moyen Âge. Les dynamiques morphologiques*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2003, p. 131-148.

Fabrège (Frédéric), *Histoire de Maguelone, la cité, les évêques, les comtes*. Montpellier, Félix Seguin ; Paris, A. Picard et fils, 1894-1911.

Flandio de la Combe (Jean-Baptiste), *Guide de Montpellier ou contrôle manuel et distribution de la ville de Montpellier, en sixains, isles et rues...* Montpellier, Jean-François Picot, 1788.

Gaillard (Bernardin), *La condition féodale de Montpelliéret*, in *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 2<sup>e</sup> série, t. 8, 1922, p. 344-364.

Gariel (Pierre), *Series præsulorum et monspeliensium variis Guillelmorum Monspeliî dominorum, comitum Melgoriensium ; Maioricensium, Aragoniorum et Gothorum regum historiis locupletata, et per annorum ordinem digesta, autore Petro Gariel, juris utriusque doctore, et in ecclesia cathedrali Monspeliî canonico, & decano*. Toulouse, François Boude, 1652.

Gariel (Pierre), *Series præsulorum magalonensium et monspeliensium variis Guillelmorum monspeliî dominorum, comitum melgoriensium ; regum maioricensium, aragoniorum, & gothorum historiis locupletata, & per annorum ordinem digesta ab anno 451 ad annum 1665*. Tolosæ, Joannes Boude, 1664-1665.

Gariel (Pierre), *Idée de la ville de Montpellier, recherchée et présentée aux honnêtes gens par M<sup>e</sup>. Pierre Gariel, doyen des chanoines en l'église cathédrale de la mesme ville*. Montpellier, Daniel Pech, 1665.

Garonne (Hippolyte), *Histoire de la ville de Montpellier sous la domination de ses premiers seigneurs, sous celle des rois d'Aragon et des rois de Majorque*. Paris, N. Pichard ; Pélissier, 1828.

Germain (Alexandre), *Histoire de la commune de Montpellier depuis son origine jusqu'à son incorporation définitive à la monarchie française ; rédigée d'après les documents originaux, et accompagnée de pièces justificatives, presque toutes inédites*. Montpellier, Jean Martel aîné, 1851.

Germain (Alexandre), *Études archéologiques sur Montpellier*, in *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 1<sup>re</sup> série, t. 8, 1882.

Ginouvez (Olivier), *Un quartier de teinturiers au cœur de la ville moderne. Les fouilles de la Z.A.C. des Halles à Nîmes (Gard)*, in *Supplément au Bulletin de l'École antique de Nîmes*, 1993, p. 199-209.

Golb (Norman), *Les écoles rabbiniques en France au Moyen Âge*, in *Revue d'histoire des religions*, 202-3, 1985, p. 243-265.

Grasset-Morel (Louis), *Montpellier : Anciennes maisons et vieux souvenirs*, in *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, 1899, 2<sup>e</sup> série, t. 2, p. 443-486.

Grasset-Morel (Louis), *Les consuls et l'Hôtel-de-Ville de Montpellier*, in *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 2<sup>e</sup> série, t.1, 1899, p. 17-77.

Grasset-Morel (Louis), *Nécropoles montpellieraines*, in *Mémoires de la section des Lettres de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, 2<sup>e</sup> série, t. 3, 1900-1907, p. 274-276.

Grasset-Morel (Louis), *Montpellier, ses sixains, ses îles, ses rues et ses faubourgs*. Montpellier, Louis Vallat, 1908.

Guiraud (Louise), *Recherches topographiques sur Montpellier au Moyen Âge. Formation de la ville, ses enceintes successives, ses rues, ses monuments, etc. avec quatre plans*. Montpellier, Camille Coulet, 1895.

Hinojosa Montalvo (José Ramón), *Los judíos de España y sus lazos con el Mediodía de Francia*, in *Acta historica et archaeologica mediaevalia*, n° 22, 2001 (Homenatge al Dr. Manuel Riu i Riu, vol. 2), p. 311-326.

Huici Miranda (Ambrosio), Cabanes Pecourt (Maria Desamparados), *Documentos de Jaime I de Aragón*. Valencia, Anubar, 1979-1988, t.1 (1976), 1216-1237 ; t. 2 (1976), 1237-1250 ; t. 3 (1978) 1251-1257 ; t. 4 (1982) 1258-1262 ; t. 5 (1988), 1263-1268 ; t. 6 (2017) 1269-1274 ; t. 7 (2017) 1275-1276.

Huser (Astrid, avec la collaboration de Jean-Louis Vayssettes et de Danièle Iancu-Agou), *Document final de synthèse. Étude de bâti. Mikvé et synagogue : quartier médiéval juif à Montpellier (Hérault)*. Montpellier, Ministère de la Culture et de la Communication, Service régional de l'Archéologie / AFAN Méditerranée-Nîmes / Ville de Montpellier, 2000.

Iancu (Carol), *Les Juifs à Montpellier : une histoire millénaire*, in *Bulletin historique de la ville de Montpellier*, n° 7, 1986, p. 14-20.

Iancu (Carol) (dir.), *Les Juifs à Montpellier et dans le Languedoc, du Moyen Âge à nos jours*. Montpellier, Centre de recherches et d'études juives et hébraïques, Université Paul Valéry, 1988.

Iancu (Carol), *Les Juifs et la médecine*, in *La médecine à Montpellier du XI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles*. Paris, Éditions Hervas, 1990, 1990, p. 30-34.

Iancu (Michaël), *La Synagogue médiévale de Montpellier*, in *L'archéologie du judaïsme en France et en Europe*. Paris, La Découverte, 2011, p. 169-176.

Iancu (Michaël), *Les Juifs de Montpellier et des terres d'Oc*. Paris, Les éditions du Cerf, 2014.

**lancu (Michaël)**, *Judaïsme à Montpellier au Moyen Âge*, in *Histoire de Montpellier*. Toulouse, Privat, 2015, p. 99-107.

**lancu-Agou (Danièle)**, *Topographie des quartiers juifs en Provence médiévale*. *Revue des Études Juives*, t. 133, 1974, p.11-156.

**lancu-Agou (Danièle)**, *Le Mikvé et la communauté juive montpelliéraine au Moyen Âge, catalogue de l'exposition*, in *Bulletin historique de la ville de Montpellier*, 1986 n° 7, p. 5-13.

**lancu-Agou (Danièle)**, *Le mikvé et l'évolution du quartier juif médiéval à Montpellier*, in *Les Juifs à Montpellier et dans le Languedoc à travers l'histoire, du Moyen Âge à nos jours : actes du colloque international du Centre régional d'histoire des mentalités et du Centre de recherches et d'études juives et hébraïques*. Montpellier, Centre de recherches et d'études juives et hébraïques, Université Paul Valéry, 1988, p. 72-92.

**lancu-Agou (Danièle)**, *L'ensemble cultuel de Montpellier*, in *Monuments Historiques*, n° 191, 1994, numéro consacré au *Patrimoine juif français*, p. 14-18.

**lancu-Agou (Danièle)**, *Le centre cultuel médiéval de Montpellier*, in *Bulletin historique de la ville de Montpellier*, n° 29, 2005, p. 29-34.

**lancu-Agou (Danièle)**, *La pratique du latin chez les médecins juifs et les néophytes de Provence médiévale (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, in *Latin-into-Hebrew : Texts and Studies*, vol. I, 2013, p. 85-102.

**lancu-Agou (Danièle)**, *L'historiographie contemporaine autour du mikvé médiéval de Montpellier*, in *Études sur l'Hérault*, n° 47, 2016, p. 96-99.

*Indicateur des rues et places de la ville et des trois cantons ou sections de justice de paix, suivi de la division de la commune en trois arrondissements de police et trois arrondissements de perception*. Montpellier, Dumas imprimeur, 1853.

*Inventaire archéologique, par l'équipe de recherche 208 du CNRS, « Nouvelle Gallia Judaica »*, in *Art et archéologie des Juifs en France médiévale*. Toulouse, Privat, 1980, p. 307-387.

**Jarrassé (Dominique)**, *Fonctions et formes de la synagogue : refus et tentation de la sacralisation*, in *Revue d'Histoire des religions*, t. 222, 2005, p. 393-409.

**Kahn (Salomon)**, *Documents inédits sur les Juifs de Montpellier. Pièces justificatives*, in *Revue des Études Juives*, t. 19, n° 38, octobre-décembre 1889, p. 259-281 ; t. 22, n° 44, avril-juin 1891, p. 264-279 ; t. 23, n° 46, octobre-décembre 1891, p. 265-278 ; t. 28, n° 55, janvier-mars 1894, p. 118-141.

Kahn (Salomon), *Les écoles juives et la faculté de médecine de Montpellier*, in *Le Centenaire. Journal du VI<sup>e</sup> centenaire de l'Université de Montpellier*. Montpellier, Imprimerie Firmin et Montane, n° 9, jeudi 1<sup>er</sup> mai 1890, p. 2-3 ; n° 10 samedi 10 mai 1890, p. 2-3.

Kahn (Salomon), *Thomas Platter et les Juifs d'Avignon*, in *Revue des études juives*, t. 25, n° 49, juillet-septembre 1892. pp. 81-96.

Lacave (Michel), *Stratégie d'expropriation et haussmannisation : l'exemple de Montpellier*, in *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 35<sup>e</sup> année, n° 5, 1980, p. 1011-1025.

Leenhardt (Marie), *Un puits : reflet de la vie quotidienne à Montpellier au XIII<sup>e</sup> siècle*, in *Archéologie du Midi médiéval*, t. 17, 1999, p. 109-186.

*Liber instrumentorum memorialium, cartulaire des Guillems de Montpellier publié d'après le manuscrit original par la Société archéologique de Montpellier*. Montpellier, Jean Martel, 1884-1886.

Markiewicz (Christian), Hansen (Heike), *Étude archéologique de l'ensemble hébraïque médiéval, rue Barralerie. Étude complémentaire, Phase 3. Rapport final d'opération*. Aix-en-Provence, Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranéenne, CNRS UMR 7298, 2018.

Markiewicz (Christian), *Archéologie du quartier juif de Montpellier*. In *L'archéologie du judaïsme en France*. Paris, La Découverte, 2021, p. 60-61.

Miret I Sans (Joachim), *Itinerari de Jaume el Conqueridor*. Barcelona, Institut d'Estudis Catalans, 1918.

Monteil (Martial), *Rapport de sauvetage programmé, z.A.C. des Halles (Nîmes 30)*, 1991 (archives du SRA Montpellier).

Nahon (Gérard), *L'archéologie juive de la France médiévale*, in *Archéologie médiévale*, t. V, 1975, p. 139-159.

Nahon (Gérard), *Condition fiscale et économique des Juifs*, in *Juifs et judaïsme de Languedoc*. Cahiers de Fanjeaux, n° 12, p. 51-84.

Nougaret (Jean), *Montpellier monumental*. Paris, Centre des Monuments Nationaux, 2005, t. 1, p. 53-55 : *La synagogue*.

Olive (Michel), Jacquet (T.), *Montpellier, Mikveh* (rapport de surveillance archéologique dactylographié). Montpellier, ADAL, 1984, Archives SRA.

*Ordonnances des rois de France de la troisième race*. Paris, Imprimerie royale, 1723, tome I ; 1732, tome III ; 1745, tome VII.

Platter (Félix et Thomas), *Félix et Thomas Platter à Montpellier, 1552-1559 1595-1599 : Notes de voyage de deux étudiants bâlois publiées d'après les manuscrits originaux appartenant à la bibliothèque de l'université de Bâle*. Montpellier, Camille Coulet, 1892.

Régné (Jean), *Catalogue des actes de Jaime Ier, Pedro III et Alfonso III, rois d'Aragon, concernant les Juifs, 1213-1291*, in *Revue des études juives*, Paris, Librairie Durlacher, octobre-décembre 1910, t. 60, n° 120, p. 161-201, actes 1-212 ; janvier-mars 1911, t. 61, n° 121, p. 1-43, actes 213-471 ; juillet-septembre 1911, t. 62, n° 123, p. 38-73, actes 472-657 ; avril-juin 1912, t. 63, n° 126, p. 245-268, actes 658-787.

Renan (Ernest), *Averroès et averroïsme, essai historique*. Paris, Auguste Durand, 1852.

Renan (Ernest), [Neubauer (Adolf)], *Les rabbins français du commencement du XIV<sup>e</sup> siècle* [Extrait du t. 27 de l'Histoire littéraire de la France]. Paris, Imprimerie Nationale, 1877.

Renan (Ernest), [Neubauer (Adolf)], *Les écrivains juifs français du XIV<sup>e</sup> siècle* [Extrait du t. 31 de l'Histoire littéraire de la France]. Paris, Imprimerie Nationale, 1893.

Rouët (abbé Adolphe Auguste), *Notice sur la ville de Lunel au Moyen Âge et vie de saint Gérard, seigneur de cette ville au XIII<sup>e</sup> siècle*. Montpellier, Seguin, 1878.

Rouquette (Julien), Villemagne (Augustin), Fabrège (Frédéric), *Cartulaire de Maguelone*. Montpellier, 1912-1924.

Saige (Gustave), *De la condition des Juifs dans le comté de Toulouse avant le XIV<sup>e</sup> siècle*, in *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1878, t. 39, p. 255-322.

Saige (Gustave), *Les Juifs du Languedoc antérieurement au XIV<sup>e</sup> siècle*. Paris, Alphonse Picard, 1881.

Salmona (Paul), Sigal (Laurence) (dir.), *L'archéologie du judaïsme en France et en Europe*. Paris, La Découverte, 2011.

Salmona (Paul) (dir.), *L'archéologie du judaïsme en France*. Paris, La Découverte, 2021.

Scandaliato (Angela), *La synagogue et le bain rituel de Syracuse*, in *L'archéologie du judaïsme en France et en Europe*. Paris, La Découverte, 2011, p. 75-79.

Schwarzfuchs (Simon), *Les Juifs de France*. Paris, Albin Michel, 1975.

Shatzmiller (Joseph), *Étudiants juifs à la faculté de médecine de Montpellier, dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle*, in *Jewish History*, vol. 6, n<sup>o</sup>. 1-2, 1992, p. 243-255.

Sigal (Pierre-André), *L'église et les Juifs en Bas-Languedoc aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles d'après les statuts synodaux*, in *Les Juifs à Montpellier et dans le Languedoc du Moyen Âge à nos Jours*. Montpellier, 1988, p. 129-143.

Sournia (Bernard), Vaysettes (Jean-Louis), *Montpellier : la demeure médiévale*. Paris, Imprimerie Nationale, 1991.

*Thalamus parvus - le petit thalamus de Montpellier, publié pour la première fois d'après les manuscrits originaux par la Société Archéologique de Montpellier*. Montpellier, Jean Martel aîné, 1841.

Vaysettes (Jean-Louis), *Une mention médiévale des bains juifs de Montpellier et de nouvelles interprétations topographiques*, in *Actes du Colloque Philippe le Bel et les Juifs du royaume de France. 1306*. Collection « Nouvelle Gallia Judaïca », n<sup>o</sup> 7. Paris, Éditions du Cerf, 2012, p. 31-41.

Vidal (Henri), *Au temps des Guilhems (985-1204)*, in *Histoire de Montpellier*. Toulouse, Privat, 1984.

*Voyages. De Benjamin de Tudelle autour du monde commencé l'an 1173. De Jean du Plan Carpin en Tartarie. Du frère Ascelin et de ses compagnons vers la Tartarie. De Guillaume de Rubruquin en Tartarie et en Chine, en 1253*. Paris, Imprimé au frais du gouvernement pour procurer du travail aux ouvriers typographes, 1830.

## Notes

### Abréviations

a.s. : Calendrier ancien syle

n.s. : Calendrier nouveau style

A.C. A. : Archives de la Couronne d'Aragon

A. D. 30 : Archives départementales du Gard

A. D. 34 : Archives départementales de l'Hérault

A. M. M. : Archives municipales de Montpellier

NGF : Nivellement Général de la France

1. Aigrefeuille 1737, p. 557.
2. Platter 1892, p. 252. Kahn 1892, p. 82.
3. Bédarride 1859.
4. Saige 1878. Saige 1881.
5. Kahn 1889-1894.
6. Le mot île ou isle, du latin *insula*, est employé à Montpellier dans le sens îlot de maisons.
7. Guiraud 1895, p. 120-125, plan III.
8. Régné 1910-1912.
9. Azémard 1924.
10. Blumenkranz 1980.
11. Salmona, Sigal 2011.
12. J'ai moi-même suivi aveuglément l'historienne dans un précédent article (Vayssettes 2012).
13. Midi-Libre du mardi 29 juillet 1980, édition de Montpellier. Olive, Jacquet 1984. Bulletin historique 1986. Huser 2000. Ayasse et alii 2010. Markiewicz, Hansen 2018.
14. L'acte de mutation est reçu le 18 décembre 1997 par André Bonnary, notaire à Montpellier [A. M. M., 687W12].
15. Astruc 1767, p. 6. Bédarride 1859, p. 116.
16. Saige 1878, p. 266
17. Liber 1884-1886, p. 172-176, doc. XCIV, « *Prohibeo omnibus heredibus meis, qui Montem pessulanum habebunt, ne aliquam bailiam, neque dominationem, donent in Montispessulano alicui judeo, vel sarraceno* ».
18. Liber 1884-1886, p. 177-183, doc. XCV.
19. Liber 1884-1886, p. 184-189, doc. XCVI.
20. Liber 1884-1886, p. 195-206, doc. XCIX.
21. Vidal 1984, p. 37.
22. Le Décret de Gratien, rédigé au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, est un recueil rassemblant l'ensemble des textes de droit canonique. Schwarzfuchs 1975, p. 21. Sigal 1988, p. 134.
23. Benjamin de Tudèle 1734, p. 7. Voyages 1830 p. 7. Carol lancu les désigne sous les noms de Ruben ben Todros, Nathan ben Zakharia, Chlamia ben Mardochée et Samuel (lancu 1990, p. 32).
24. Renan 1877, p. 514-515.
25. Moïse appartient à la famille des Tibbon établie à Lunel depuis le XII<sup>e</sup> siècle [Rouët 1878, p. 62. Chalon, Florençon 2009, p. 64]. Renan 1877, p. 593-599. Rouët 1878, p. 375-376.
26. Astruc 1767, p. 166-167. Carmoly 1841, t. 1, p. 34-35, 76-78. Bédarride 1859, p. 116, 141, 238. Renan 1852, p. 173. Renan 1877, p. 599-624. Kahn 1890. Fabrège 1894-1911, t. III, p. 328. Dulieu 1988, p. 93-98. lancu 1990, p. 30-34. Shatzmiller 1992, p. 244.
27. Renan 1893, p. 786. lancu-Agou 2013, p. 85-86.
28. A. D. 34, G 1127, cartulaire de Maguelone, registre E, f<sup>o</sup> 117 au f<sup>o</sup> 118. Rouquette 1912-1924, t. II, p. 837-845,

- n° DCXLIX. Thalamus 1841, p. 151. Guiraud 1895, p. 32. Iancu 1988, p. 80. Fabre, Lochard 1992, p. 138-139.
29. *Liber instrumentorum Memorialum*, partie non publiée, f° 202 v°, acte n° 584 : « *judeis habitantibus in parte episcopi* ».
30. Kahn 1889, p. 264.
31. A. M. M., EE 104, le 22 mai 1262.
32. A. M. M., EE 130 le 28 juillet 1270 ; EE 136, le 9 juin 1271 ; EE 134, le 12 octobre 1271.
33. A. M. M., EE 130 le 28 juillet 1270 ; EE 136, le 9 juin 1271 ; EE 140, le 4 janvier 1275.
34. Bonnet 1928, p. 224.
35. A. M. M., EE 140, le 4 janvier 1275. Saige 1881, p. 309-310, son nom est mentionné en 1308.
36. A. M. M., EE 126, EE 130 et EE 155, le 13 mars 1290.
37. A. M. M., EE 252, le 17 février 1297 (a.s.).
38. Saige 1881, p. 309-310, cité après l'expulsion de 1306. Saige 1881, p. 316-317, le 02/08/1308.
39. A. D. 34, G 1124, Cartulaire de Maguelone, registre B, f° 161. Mars 1292 [1293 n.s.] : « *Transferunt etiam in nos omne jus et omnem dominationem, quod et quam habet et habere potest, et debet quoquomodo episcopus in et super Judeos Montispessulani, ratione temporalis jurisdictionis, exceptis censibus seu usaticis et laudimiis que, ratione rerum suarum, episcopus percipit in eisdem ; quorum medietatem pro indiviso in nos transferunt, una cum aliis censibus, prout inferius continetur.* » Voir aussi le registre D, f° 121. Rouquette 1912-1924, t. III, p. 506-513, n° DCCCLXVII. Thalamus 1841, p. 151. Gaillard 1922, p. 357.
40. Ordonnances 1723, t. I, p. 443.
41. Saige 1881, p. 308-319. Azémard 1924, p. 17-18.
42. Hinojosa Montalvo 2001, p. 321.
43. Le 28/09/1319 : « *carrería publica per quam itur a portale Sancti Egidii versus juvatariam et verso portal novum prope aulam episcopalem montispessulani edificatam* » [A. M. M., EE 193].
44. Le portail neuf est créé en 1260 dans l'axe de l'actuelle rue Girard.
45. Saige, 1881, p. 316-317, le 2 août 1308.
46. Le premier acte connu visant cette juridiction est une lettre du roi d'octobre 1319.
47. Liber 1884-1886, p. 265, doc. CXXIX, le 25 février 1156 (a.s.).
48. Liber 1884-1886, p. 239, doc. CXV.
49. Liber 1884-1886, p. 332, doc. CXC, en janvier 1196 (a.s.).
50. Liber 1884-1886, p. 200, doc. XCIX, le 4 novembre 1202.
51. Régné 1910, t. 60, p. 171, n° 48.
52. Régné 1910, t. 60, p. 171, n° 49, le 23 octobre 1252.
53. Régné 1910, t. 60, p. 182, n° 111 ; p. 183, n° 114.
54. Le 11 août 1267 : « *Concedimus omnibus judeis de partita Episcopi qui hospicia sua transtulerint in partita nostra Montispesulani quod per quinque annos primos venturos sint franchi de illis viginti solidis quos annuatim habemus et percipimus a quolibet hospicio judeorum Montispesulani* ». Bofarull y Sans 1909, p. 489. Régné 1911, t. 61, p. 26, n° 364 ; p. 27, n° 366. Huici Miranda, Cabanes Pecourt 1976-2017, t. 5, p. 225, n° 1533.
55. Régné 1911, t. 61, p. 26, n° 365.
56. Régné 1911, t. 62, p. 57, n° 597, le 20 avril 1274.
57. Régné 1911, t. 62, p. 61, n° 618. Huici Miranda, Cabanes Pecourt 1976-2017, t. 7, 2017, p. 33, n° 2207.
58. Schwarzfuchs 1975, p. 77.
59. Régné 1911, t. 61, p. 31, n° 395.
60. Régné 1911, t. 61, p. 33, n° 408, le 07/04/1269 ; p. 38 n° 438, le 10 février 1270 [n.s.]. Régné 1912, t. 63, p. 258, n° 728, le 17 mai 1279.
61. Denjean 2002, p. 46, n. 12.
62. Azémard 1924, p. 112.
63. Régné 1910, t. 60, p. 183, n° 114. Régné 1911, t. 61, p. 31, n° 397.
64. Liber 1884-1886, p. 472-473, doc. CCXCIII. Kahn 1890, n°9, p. 2, note 7.
65. A. D. 34, 2 E 95/381 f° 13 v°, le 1<sup>er</sup> avril 1382 : « *in scolis judeorum dicte ville* ».
66. A. D. 34, G 1123, cartulaire de Maguelone, registre A, f° 314.
67. A. M. M., AA 9, f° 164 v°. Le mot « *escolas* » a été traduit synagogue lors de l'analyse du *Thalamus parvus* par l'équipe de Vincent Challet. Thalamus 1841, p. 417. Grasset-Morel 1899, p. 65.
68. Golb 1985, p. 244.
69. Sorte de matrice cadastrale, servant à l'estimation des biens fonciers pour la perception de la taille.
70. Marchand de toiles de chanvre.
71. A. M. M., compoix de Saint-Firmin de 1404 [Joffre 239] f° 48 v°.
72. A. M. M., compoix de Sainte-Croix de 1435 [Joffre 251] f° 34 v°.
73. A. M. M., compoix de Sainte-Croix de 1404 [Joffre 243] f° 17 v°.
74. Le 10 février 1270 [n.s.] : « *Per nos et nostros concedimus vobis, aliame iudeorum nostrorum Montispesulani et vestris imperpetuum quod aliqui iudeus non audeat de cetero in aliquo vestro festo sollempni dicere seu cantare horas in sinagoga vestra nisi ille vel illi iudei nisi tantum quando ipsas horas dicendas seu cantandas in dictis festis sollempnibus vocati seu electi fuerint ab illis, iudeis qui colligunt elemosinas iudeorum nec aliqui etiam iudeus audeat ministerium vestrum in sinagoga vestra disturbare vel impedire nisi ex facto vestro vel aliame iudeorum Montispessulani. Quicumque autem contra*

- hoc mandatum nostrum in vestra sinagoga de cetero in aliquo vestro festo sollempni horas dicit, iram et indignationem nostram et penam quinquaginta librarum nobis daudas incurret. Mandantes tenenti locum nostrum Montispessulani et universis [...] Datum Valencie, IIII ydus februaryi anno Domini M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup>LX<sup>o</sup> nono* » [A.C.A., reg. 16, f<sup>o</sup> 148 v<sup>o</sup>. Bofarull y Sans, 1909, p. 490. Régéné 1911, t. 61, p. 38, n<sup>o</sup> 438. Huici Miranda, Cabanes Pecourt 1976-2017, t. 6, p. 94, n<sup>o</sup> 1708.
75. Liber instrumentorum Memorialum, partie non publiée, f<sup>o</sup> 202 v<sup>o</sup>, acte n<sup>o</sup> 584 : « *juxta sinagogam judeorum que confrontatur ab una parte cum dicta sinagoga ab alia parte cum furno Guillelmi Lamberti et ab alia parte cum domo Durandi Civate que fuit Simonis Ricardi et cum via publica* ». Cité en 1851 par Germain (1851, t. 3, p. 255), transcrit et publié par Kahn (1889, p. 273-274), signalé par Guiraud (1895, p. 120, n. 2). L'archiviste Joseph Berthelé en donne une version relue et critique [A. M. M., inventaire, t. III, p. 355-358]. Voir une analyse, non datée, de cet acte dans A. D. 34, G 1793.
76. A. M. M., BB 2, f<sup>o</sup> 20, le 8 juillet 1301. Guiraud 1895, p. 121 note 1 : « *in loco vocato Castrum Mutonis et confrontatur cum synagoga judeorum Montispessulani* ». Une copie de l'acte figure parmi les pièces extraites de la série BB [A. M. M., BB 193, année 1301-1302. Pièce n<sup>o</sup> 1].
77. A. D. 34, G1123, registre A, f<sup>o</sup> 314 au f<sup>o</sup> 315 : « *scolas suas seu sinagogam* ». Aigrefeuille 1739, p. 138. Bédarride 1859, p. 528-532. Guiraud 1895, p. 241-243.
78. A. M. M., BB193, n<sup>o</sup> 2, pièce extraite du BB 2, le document, mal daté dans l'inventaire des A. M. M., mentionne une procuration du 26 janvier 1300 [a.s.]. Kahn 1894, p. 135-136, n<sup>o</sup> X, le 16 mai 1302. Le Peyrou désignait à cette époque l'espace où se trouve de nos jours le palais de justice.
79. Iancu-Agou 1974, p. 18. Schwarzfuchs 1975, p. 350. Jarrassé 2005.
80. En Provence, une certaine indifférence est portée à l'architecture synagogale [Iancu-Agou 1974, p. 18].
81. Israël Bédarride a rapproché ce texte de l'autorisation accordée le 4 août 1367 par l'évêque de Béziers, Hugues de Rieux, aux Juifs de sa ville, en raison de la similitude de son esprit et de son contenu, notamment la description du mobilier de la synagogue biterroise [Bédarride 1859, p. 525-528 : « *scolam sive oratorium ut ereent et armarium et rotulum ibidem tenere possint et lampades et superpellicium* »].
82. Iancu-Agou 1974, p. 17. Bôiard 1982, p. 80-84.
83. Platter 1892, p. 252. Kahn 1892, p. 82.
84. Schwarzfuchs 1975, p. 69.
85. La maison est achetée par le chirurgien François Montade le 29 juin 1700, en vertu du contrat reçu par le notaire Pierre Durranc [A. D. 34, 2 E 55/184 f<sup>o</sup> 244]. Jean Dominique Auteract en devient propriétaire le 22 avril 1767 [A. M. M., compoix de Saint-Firmin de 1738 [Joffre 340], f<sup>o</sup> 119, note marginale].
86. A. M. M., compoix de Saint-Firmin de 1404 [Joffre 239] f<sup>o</sup> 55 ; de 1435 [Joffre 249] f<sup>o</sup> 65 ; de 1448 [Joffre 273] f<sup>o</sup> 86 ; de 1469 [Joffre 273] f<sup>o</sup> 86 ; de 1525 [Joffre 287] f<sup>o</sup> 81 ; de 1528 [Joffre 288] f<sup>o</sup> 97 ; de 1544 [Joffre 294] f<sup>o</sup> 172 ; de 1600 [Joffre 306] f<sup>o</sup> 110 ; de 1665 [Joffre 327] f<sup>o</sup> 146. Flandio de La Combe 1788, p. 24, n<sup>o</sup> 78.
87. A. M. M., II 477.
88. A. D. 34, C 6338.
89. La création de caves en sous-œuvre est une habitude à Montpellier dès le xvi<sup>e</sup> siècle.
90. La maçonnerie de la voûte porte un coup de sabre indiquant l'emplacement de l'ouverture laissant le passage de l'escalier.
91. Les vestiges conservés appartiennent à une maison d'habitation.
92. Kahn 1889, p. 263. Grasset-Morel 1899, p. 448-449. Grasset-Morel 1908, p. 39-40.
93. Guiraud 1895, p. 120.
94. Guiraud 1895, p. 121.
95. A. M. M., BB 1, f<sup>o</sup> 3 v<sup>o</sup>, le 9 des calendes d'octobre soit le 23 septembre 1293.
96. Analyse du *Thalamus parvus* par l'équipe de Vincent Challet. A. M. M., AA 9.
97. Grasset-Morel 1908, p. 44. Indicateur 1853, p. 17.
98. Guiraud 1895, p. 120.
99. Indicateur 1853, p.10.
100. Fabre, Lochard 2003, p. 147.
101. Aigrefeuille 1737, p. 557.
102. Kahn 1889, p. 264.
103. Coste 1893, p. 56-57, note 1.
104. Guiraud 1895, p.120.
105. Grasset-Morel 1899, p. 449. Grasset-Morel 1908, p. 40.
106. Fabre 1897, 2<sup>e</sup> album.
107. Escuret 1964, p. 28-34.
108. « *Item lego Poncio de Cocone filio quondam Duranti de Cocone quendam domum quam habeo in podio peccatore confrontatur cum balneis judeorum carreria in medio et cum honore Bondic judei* » [A. M. M., EE 420 et EE 421].
109. Lors de la restauration de 1984-1985, un linteau de bois se trouvant à l'arrière des arcs en plein-cintre a été remplacé par un linteau de ciment (information verbale d'Alain Gensac). Ce principe constructif associant des arcs à un linteau de bois a été observé ailleurs dans la ville sur des fenêtres de même époque, comme au 70, rue de l'Aiguillerie.
110. Certains ont improprement employé les termes artésien ou résurgence [Markiewicz 2021, p. 61].
111. Pour rappel, le niveau de la rue se situe à la cote 48,32 m NGF.
112. Kahn 1892, p. 86.

113. De semblables fenêtres sont conservées au 22, rue de l'Ancien-Courrier, ou au 2, rue de la Carbonnerie.

114. Lors du déblayement, seule la marche la plus basse a été retrouvée en place au fond du bassin. Les autres ont été restituées après 1984.

115. Gariel 1652, p. 284. Gariel 1664-1665, p. 398. Aigrefeuille 1737, p. 88. Germain suit la date donnée par les chanoines (Germain 1851, t. 2, p. 31).

116. Sigal 1988, p. 132-133.

117. Émile Bonnet corrige la date (Bonnet 1928, p. 214) et renvoie à l'*Itinerari* de Jaume el Conqueridor (Miret y Sans 1918, p. 402).

118. Guiraud 1895, plan I.

119. Dès le Moyen Âge, dans les registres fiscaux, la ville est divisée en six (sixain) ou sept (septain) quartiers portant chacun le nom de la principale église s'y trouvant.

120. A. M. M., compoix de Sainte-Croix antérieur à 1380 [Joffre 241] f° 3 v°, f° 10, f° 51 v°, f° 85 v°.

121. Régné 1911, t. 61, p. 26, n° 361.

122. Le *macel* ou *mazel*, du latin *macellum*, désigne la boucherie.

123. Régné 1911, t. 62, n° 123, p. 48, n° 532.

124. Sournia, Vayssettes 1991, p. 124.

125. Nahon 1977, p. 70-71. Iancu 1986, p. 14. Iancu-Agou 1988, p. 90, n. 26.

126. Thalamus 1841, p. 167, le 6 mai 1368 : « *Item que daqui avant negun mazelier ni autre non auze vendre ni far vendre en lo comun mazel de Montpellier negunas cars sagatadas, mays en autre luoc separat, lo cal lur sera assignat als juzieus* ». Iancu-Agou 1986, p. 9, n° 14.

127. L'îlot s'appelle du Consulat Vieux, puis de la Grande-Loge après la construction de la Loge des Marchands par Jacques Cœur au milieu du xv<sup>e</sup> siècle.

128. Germain 1882, p. 227.

129. A. M. M., inventaire, t. VIII, p. VI, 143, 145.

130. A. M. M., CC 587 f° 34, le 27 février 1504 (a.s.). A cette époque, le débit de porc est normal en ce lieu car la population juive a été chassée de Montpellier depuis 1394.

131. A. M. M., compoix de Saint-Firmin de 1527 [Joffre 288] f° 43 v°.

132. Archives privées.

133. Guiraud 1895, p. 59, 71, 124 et 125.

134. Le plan des Îliers (Société Archéologique de Montpellier), du milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, figure l'impassé de la Juiverie. Flandio de La Combe 1788, p. 33. Plan de Montpellier de 1846. Indicateur 1853, p. 25.

135. Amelin 1827, p. 248.

136. Lacave 1980.

137. Derrière les façades haussmaniennes de l'îlot subsistent de rares vestiges du bâti médiéval : arcs diaphragmes

au rez-de-chaussée du 32 rue Foch ; façade sur cour du 12, rue de l'Aiguillerie...

138. Grasset-Morel 1899, p. 448-449. Guiraud 1895, p. 56 et 113.

139. Guiraud 1895, plan III.

140. Duval-Jouve 1877, p. 198.

141. Iancu-Agou 1974, p. 21.

142. A. D. 34, 59 H 16.

143. A. D. 34, 2 E 95/379, f° 2 v°, le 2 janvier 1369 (a.s.).

144. A. M. M., [Joffre 852], du f° 192 au f° 195. Registre de l'imposition sur le vin récolté dans le terroir de Montpellier.

145. Inventaire 1980, p. 354. Iancu 1988, p. 85.

146. A. D. 30, H 76.

147. Liber 1884-1886, p. 225, doc. CV.

148. Guiraud 1895, p. 15. Grasset-Morel 1908, p. 156.

149. A. D. 34, 2 E 95/379, f° 92 v°, le 7 janvier 137[?]. Le terme « *carrerria* » équivalait apparemment au catalan « *call* » utilisé à Perpignan (Catafau, Fontaine 2018).

150. A. D. 34, 2 E 95/661, f° 78, le 2 décembre 1469 ; 2 E 95/713, f° 13 : le 6 avril 1475.

151. A. M. M., BB 125 bis, f° 96 v°, le 22 septembre 1506.

152. A. M. M., compoix de Sainte-Croix antérieur à 1380 [Joffre 241] f° 12 v°, f° 22 v°, f° 25.

153. A. M. M., compoix de Sainte-Croix de 1404 [Joffre 242] f° 19 v°.

154. A. M. M., compoix de Sainte-Croix de 1380 [Joffre 241] f° 12 v° : « *l'ostal en aquest seten en la joatarie en la irla d'en Johan Posaran* » ; f° 22 : « *l'hostal en la juataria et en lo seten de Santa Cros en la irla de sen Johan Posaran* » ; f° 23 : « *l'hostal en la juataria en la irla de sen Johan Posaran* » ; f° 25 : Jacme Arquier « *l'ostal en la joataria en la irla d'en Johan Posaran* ».

155. A. M. M., compoix de Sainte-Croix de 1380 [Joffre 241] f° 88 v°.

156. A. M. M., compoix de Sainte-Croix de 1435 [Joffre 251] f° 31.

157. A. M. M., compoix de Sainte-Croix de 1469 [Joffre 263] f° 49.

158. A. M. M., compoix de Sainte-Croix de 1480 [Joffre 272] f° 55.

159. A. M. M., compoix de Sainte-Croix de 1380 [Joffre 241] f° 22 : Irla d'en Jacme Arquier ; de 1404 [Joffre 243] f° 18 : Irla de Jacme Arquier ; de 1435 [Joffre 251] f° 23 v° : Yrla de Jacme Arquier, ho de Guilhem Arbossa ; de 1469 [Joffre 263] f° 43 : Yrla del pos de las esquilhas et de Guilhem Arbossa ou de Frances Neroth, tot ensemble ; de 1480 [Joffre 272] f° 50 : île du Puits-des-Esquilles. Sous le nom d'île du Puits-des-Esquilles est aussi comprise celle dite de Saint-Michel (Grasset-Morel 1908, p. 158).

160. A. D. 34, 2 E 95/841 Pierre Robert, f° 157 (numérotation récente des folios), le 22 décembre 1502.

161. A. D. 34, 2 E 95/866 f° 298, le 14 novembre 1520. Le texte est en partie détruit mais la rubrique du XVIII<sup>e</sup> siècle indique : « *achept d'une maison située proche le Puits des Esquilles dict la Juyterie Vielhe* ».
162. A. D. 34, 2 E 95/1056 f° 40, le 14 juillet 1540.
163. Guiraud 1895, plan III. L'auteur place le « *Podium Peccador* » vers la rue de la Vieille-Intendance, sur le versant nord de la colline montpelliéraine alors que le terme *podio* désigne son sommet.
164. A. M. M., BB 2, f° 65 v° et f° 66, le 16 janvier 1301 : « *carrerria publica in medio qua itur versus carrerriam Abbatis Aniane [...] carrerria publica qua itur a carrerria podiate Blan-carrie recte versus locum vocatum Milgranerium sive Podium peccador* ».
165. A. M. M., compoix de Saint-Firmin de 1404 [Joffre 239] f° 18 v°.
166. A. D. 34, 2 E 95/378 f° 17, le 1er octobre 1361.
167. A. M. M., compoix de Sainte-Croix de 1380 [Joffre 241] f° 2 ; compoix de Saint-Jacques de la Palissade de 1384 [Joffre 240] f° 19 ; compoix de Saint-Firmin de 1404 [Joffre 239] f° 168.
168. Régné 1911, t. 61, p. 33, n° 409, le 8 avril 1269.
169. A. M. M., BB 2, f° 5 v°.
170. « *carrerria [...] qua itur a Canabassaria de Petrus versus Blanquariam et per alia parte cum la carrerria per qua itur a Castro Mutone versus domum consolorum* ».
171. A. M. M., BB 2, f° 103.
172. Petrus ou Petri renvoient au Peyrou mais, à cette époque, ce toponyme désigne le plateau où se trouve actuellement le palais de justice [Guiraud 1895, p. 16].
173. A. M. M., Saint-Jacques de la Palissade antérieur à 1384 [Joffre 240] f° 19.
174. A. M. M., compoix de Sainte-Croix de 1380 [Joffre 241] f° 2 v° et f° 23 v° : « *I ostal al plan den Crescas en aquest seten en la irla de S[en] Jacme Arquier* ».
175. A. M. M., compoix de Saint-Firmin de 1404 [Joffre 239] f° 18 v°.
176. A. M. M., compoix de Saint-Firmin de 1404 [Joffre 239] f° 168.
177. A. D. 34, 2 E 95/382 f° 257 v°.
178. On a songé pendant un certain temps que le plan d'en Crescas se trouvait dans la rue du Figuier où un plan terrier du XVIII<sup>e</sup> siècle montre un dégagement nommé « Plan de Bombecul » [A. M. M., II 649].
179. Régné 1911, t. 61, p. 26, n° 365, le 11 août 1267.
180. Bonnet 1928, p. 224. Régné 1911, t. 62, n° 123, p. 48, n° 537. Miret i Sans 1918, p. 472, le 12 octobre 1272.
181. A. M. M., BB 193, pièces extraites de BB2, n° 2, le 16 mai 1302.
182. A. M. M., BB 2, f° 51, quittance du 17 novembre 1301.
183. A. M. M., BB 193, n° 2 des pièces extraites de BB 2 de 1301-1302. Kahn 1894, p. 135-136, n° X.
184. A. M. M., BB 2, f° 5 v° : le 12 mai 1301.
185. A. M. M., BB 2, f° 103, le 3 avril 1302.
186. A. M. M., BB 2, f° 65 v° et f° 66, le 16 janvier 1301 [a.s.].
187. A. M. M., Joffre 852.
188. A. M. M., Joffre 852 f° 191.
189. Deux registres sont des recueils constitués de cahiers assemblés sans ordre chronologique et le troisième contient les notes d'une année entière (1382-1383). L'année 1361 n'est représentée que par un cahier de 22 folios, commençant mi-septembre 1361 et finissant début octobre 1361, mais ne contenant pas moins de 14 actes au cours desquels interviennent des Juifs. La séquence chronologique est établie en prenant en compte les quittances insérées plus tardivement par le notaire.
190. L'orthographe et l'ordre des noms et prénoms figurant dans les archives étant souvent variables, il est possible que certains individus apparaissent plusieurs fois dans cette liste en raison de la diversité graphique de leur identité. Inversement, l'homonymie de certains a possiblement entraîné la confusion de deux individus sous la même entrée.
191. A. M. M., inventaire, t. 9, p. XIV et [Joffre 852], du f° 192 au f° 195.
192. A. D. 34, 2 E 95/382 f° 280 v° et f° 281, le 10 avril 1397.
193. A. M. M., II 636.
194. A. M. M., BB 1, f° 18 v°-19.
195. A. M. M., EE 420 et EE 421 : le corroyeur corroie le cuir, il l'assouplit après le tannage.
196. A. M. M., BB 1, f° 47 v°, le 3 des ides de décembre 1293.
197. A. M. M., BB1, f° 2.
198. A. M. M., BB1, f° 2.
199. Thalamus 1841, p. 584.
200. « *carrerria castri mutonis sive tinctuarie castri mutonis* ».
201. A. D. 34, 2 E 95/382, f° 265, le 11 avril 1397 ; f° 280 v° et f° 281 le 10 avril 1397.
202. Louise Guiraud indique, sans justification, que la rue de la Teinturerie correspondrait à l'actuelle rue de Ratte [Guiraud 1895, plan III].
203. Régné 1911, t. 61, p. 33, n° 409, le 8 avril 1269. Régné 1911, t. 62, p. 48, n° 537, le 12 octobre 1272.
204. A. M. M., BB1, f° 45, le 7 des ides de décembre 1293, f° 47, le 6 des ides de décembre 1293, f° 48, le 18 des calendes de janvier 1293 [a.s.].
205. Découverte en 2010, cette structure circulaire a été diversement interprétée comme pressoir, bassin d'agrément ou même pédiluve [Markiewicz 2021, p. 61]. Si des pédiluves ont été observés au bain de Syracuse, ceux-ci avaient la taille d'une marche d'escalier [Scandaliato 2011, p. 78]. Il

conviendrait plutôt de la comparer avec les cuves de teinturier découvertes à Nîmes dans le quartier des Halles en 1991 [Ginouvez 1993, p. 199-209].

206. Régné 1911, t. 62, n° 525.

207. A. M. M., BB1, f° 6 v°, le 5 des calendes d'octobre 1293 ; f° 7, le 3 des calendes d'octobre 1293.

208. Ordonnances 1732, t. III, p. 603.

209. Carmoly 1844, t. 1, p. 76. Saige 1881, p. 22. L'interdiction est renouvelée aux conciles d'Albi en 1254, d'Avignon en 1326, de Lavaur en 1368, etc.

210. Shatzmiller 1992, p. 247, 248. Iancu-Agou 2013, p. 85-86.

211. A. D. 34, 2 E 95/379, f° 2 v°, le 2 janvier 1369 [a.s.].

212. A. D. 34, 2 E 95/378, f° 88 v°, le 13 novembre 1374 ; f° 91 v° et f° 95, le 15 novembre 1374 ; f° 109 v°, le 17 novembre 1374.

213. Saige 1881, p. 308-319.

214. Ordonnances 1723, t. I, p. 294. Schwarzfuchs 1975, p. 113-116.

215. A. M. M., Inventaire t. 1, p. 143, n° 1949.

216. Ordonnances 1732, t. III, p. 603.

217. A. M. M., Inventaire t. 1, p. 144, n° 1955.

218. « *Pretextu Judeorum, qui quemdam locum, carrieram et statgiam dicte ville latam, longam, et quamplurimum spaciosam et sanioerem dicte ville infra dictam clausuram murorum, prope quadrivium de Castel Moto, ex sua ubertate pecunie et aliquidum potencia, in grande prejudicium habitatorum dicte ville jam diu est occuparunt et dictam carreriam et locum detinent occupatum* » [A. M. M., Grand Chartrier, armoire E, cass. VII, liasse 33, pièce 5, lettres du 18 juin 1365]. Kahn 1889, p. 274-275, n° VI. Guiraud 1895, p. 123, n. 1. Azémard 1924, p. 110-111, pièce 5.

219. Alexandre Germain pense qu'ils n'ont pas quitté les lieux [Germain 1882, p. 227, n. 2]. Louise Guiraud doute, aussi, de l'application rigoureuse de l'ordre du duc [Guiraud 1895, p. 123].

220. Thalamus 1841, p. 166-167.

221. Thalamus 1841, p. 166.

222. Azémard 1924, p. 106, pièce n° 2. Iancu-Agou 1986, p. 8, n° 8.

223. Ordonnances 1745, t. VII, p. 675.

224. Gariel 1665, p. 4-5.

225. Iancu 1988, p. 84-85.

226. A. M. M., Inventaire, t. I, p. 169, Louvet n° 2244 : le 3 février 1255, bulle du pape Alexandre IV adressée aux consuls de Montpellier à la suite de cette plainte.

227. A. D. 34, G 1127 cartulaire de Maguelone, registre E, f° 140, le 24 janvier 1279 [a.s.] : « *Que pecia terre est prope dictam domum vestram dicte Sancte Trinitatis, et confrontatur ex una parte cum via publica qua itur de Montepessulano versus pontem de Castronovo, et ex alia parte cum honore Salomonis*

*olim Judei, ex alia parte cum honore Sancti Augustini merdarella in medio ex alia parte cum alia via* ». Rouquette 1912-1924, t. 3, p. 274-27.

228. A. M. M., compoix de Saint-Mathieu de 1404 [Joffre 242] f° 21 v° : « *Il cartayradas de vinha al semeteri dels juzious fan d'usage als Agostis* ».

229. Fabre, Lochard 1992, p. 155-157.

230. Fabre, Lochard 1992, p. 162-163.

231. « *Totum illum locum ab integro, quem habemus in Montepessulano, prope illum furnum nostrum, et juxta hortum et domos Vallismagne antiquas, in quod Judei Montispessulani sepeleri solebant, ad faciendum et construendum ibidem studium Theologie* ». Régné 1910, t. 60, p. 196, n° 195. Huici Miranda, Cabanes Pecourt 1976-2017, t. 5, p. 34, n° 1327.

232. Aigrefeuille 1739, p. 400-401.

233. A. M. M., EE 606, le 30 décembre 1347 : « *situata prope locum vocatum cimiterium judeorum* ».

234. A. D. 34, 2 E 95/378, f° 161.

235. A. M. M., CC 501, f° 106 [1382]. Joffre 852, f° 49 [1383].

236. Gariel 1652, p. 327. Gariel 1664-1665, p. 448. Aigrefeuille 1737, p. 109. Garonne 1828, p. 339. Germain 1851, t. II, p. 139, t. III, p. 255, n. 1. Kahn 1889, p. 265.

237. Rouquette 1912-1924, t. 5, n° MDXCVII, p. 61 à 65.

238. A. M. M., EE 606.

239. A. D. 34, 2 E 95/378, f° 39.

240. A. M. M., compoix de Sainte-Croix antérieur à 1380 [Joffre 241] f° 79 : « *lo semetezi dels jucieus* » ; compoix de Saint-Firmin de 1404 [Joffre 239] f° 94 v° : « *al semeteri dels juzieus* ».

241. A. D. 34, 2 E 95/618, f° 203, le 4 avril 1458 : « *in territorio et jurisdictione dicti loci de Botoneto, loco vulgariter dicto lo sementeri dels Jusieux, confrontatam ab una parte cum [...] itinere publica per quod itur de Botoneto versus Sanctum Anthonium* ». Il s'agit de l'hôpital Saint-Antoine fondé en 1320, par le roi Sanche de Majorque, au faubourg de Villefranche, entre les portes du Pila-Saint-Gély et de la Blanquerie.

242. A. D. 34, 2 E 95/675, f° 56 v°, le 10 septembre 1487.

243. A. D. 34, 2 E 95/679, f° 118 v°, le 27 novembre 1492.

244. Aigrefeuille 1737, p. 558.

245. Grasset-Morel 1900-1907, p. 274 à 276.

246. A. M. M., inventaire, t. V, p. 50-51.

247. A. M. M., II 40.

248. Ce terrain a accueilli, au XIX<sup>e</sup> siècle, les bâtiments du séminaire, transformés en caserne au XX<sup>e</sup>, avant de devenir le lycée d'excellence.

Ouvrage publié par la Direction  
régionale des affaires culturelles  
(DRAC) Occitanie

Service régional de l'Archéologie  
(SRA)

Hôtel de Grave  
5 rue de la Salle l'Évêque  
cs 49020  
34967 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 02 32 00  
Hôtel Saint-Jean  
32 rue de la Dalbade - BP 811  
31080 Toulouse cedex 6

#### Directeur de la publication

Michel Roussel,  
directeur régional  
des affaires culturelles

#### Rédacteur en chef

Didier Delhoume,  
conservateur régional  
de l'Archéologie

#### Coordination scientifique

Cyril Montoya,  
conservateur régional  
de l'Archéologie adjoint

#### Coordination éditoriale

Marion Audoly,  
conservatrice du patrimoine,  
responsable des collections

#### Cartographie

Iouri Bermond

#### Relecture

Marion Audoly,  
Cyril Montoya,  
Fabienne Tuset

#### Graphisme

Charlotte Devanz

#### Fabrication

Printteam, Nîmes

#### Achévé d'imprimer

Août 2021

#### Dépôt légal

Août 2021

ISBN n° 978-2-11-162270-8

## Illustrations

Archives départementales de l'Hérault : fig. 7.

Archives départementales du Gard : fig. 21.

Archives municipales de Montpellier : fig. 1, 8, 28, 33, 36.

Bibliothèque municipale de Toulouse : fig. 30.

Iouri Bermond : fig. 2, 4, 5, 6, 11, 20, 22, 26, 27, 31, 32, 35, 37.

Hugues Rubio : fig. 1.

Christophe Ruiz : couverture, fig. 9, 10, 14, 15, 16, 17, 19, 29.

Jean-Louis Vayssettes : p. 4, 7 ; fig. 3, 12, 13, 18, 23, 24, 25, 34, 38, 39.

## Remerciements

Henri Amouric, Marion Audoly, Iouri Bermond, Pierre-Joan Bernard, Sébastien Blavette, Pascale Bugat, Véréne Charbonnier, Sylvie Desachy, Christine Feuillas, Alain Gensac, Isabelle Hirschy, Danièle Iancu-Agou, Christian Markiewicz, Daniel Monteil, Christèle Pezet, Christophe Ruiz, Clémence Ségalas-Fricaud, Fabienne Tuset, Catherine Vayssettes, Magali Vène.

Les Archives municipales de Montpellier ainsi que les Archives départementales de l'Hérault et du Gard, la Bibliothèque d'étude et du patrimoine de Toulouse, l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Occitanie.



Édités par la direction régionale des affaires culturelles Occitanie, les ouvrages de la collection «Duo» proposent au public de découvrir des chantiers de restauration du patrimoine monumental et mobilier, des sites archéologiques, des édifices labellisés « Architecture contemporaine remarquable » ou encore des immeubles et objets d'art protégés au titre des monuments historiques, dans l'ensemble de la région.

## Les établissements juifs de Montpellier au Moyen Âge

En cette année 2021, il y a exactement 900 ans que la présence juive est attestée à Montpellier grâce au testament dicté en 1121 par Guilhem V. De l'existence de cette communauté quelques traces subsistent, notamment un exceptionnel édifice, le bain rituel juif ou *mikveh* identifié dès 1737 par le chanoine Pierre d'Aigrefeuille.

Depuis 1984, le service régional de l'archéologie est sollicité pour comprendre et préciser l'histoire et la fonction des vestiges présents dans la rue de la Barralerie afin d'assurer leur bonne conservation. Après des années d'enquête, ce Duo livre une synthèse des observations effectuées. L'ouvrage résulte d'un croisement des sources d'information. Il doit beaucoup à l'étude des travaux des historiens et des érudits, à la relecture des archives montpelliéraines et aragonaises, à l'analyse du bâti et, enfin, aux observations archéologiques.

Au-delà de l'étude du monument, l'enquête s'est poursuivie sur l'ensemble de la ville, livrant une image jusque-là inédite du cadre de vie des Juifs montpelliérains entre le XII<sup>e</sup> siècle et 1394. Elle permet de redessiner les contours de leurs deux quartiers d'habitat et de proposer une localisation des édifices cultuels dans une trame viaire complexe. Hors du centre urbain, les cimetières juifs établis dans les faubourgs, et plus largement en périphérie de la ville, ont aussi été repérés.

À travers l'histoire des établissements juifs montpelliérains, c'est celle de la ville médiévale qui ressurgit. La vie de cette communauté avec ses édifices, ses quartiers et ses cimetières, laisse apparaître les enjeux du pouvoir exercé par les seigneurs, les Guilhem puis les rois d'Aragon et de Majorque, d'une part, et par l'évêque de Maguelone et, enfin, le roi de France, d'autre part. Ce travail peut aider les Montpelliérains d'aujourd'hui, à connaître, comprendre et mieux préserver le patrimoine de leur ville.



Direction régionale des affaires culturelles Occitanie

ISBN : 978-2-11-162270-8

Diffusion gratuite - NE PEUT ÊTRE VENDU